

Illustration 84 : Localisation des espèces patrimoniales de chiroptères sur la zone d'étude (Source : EREA, ADEV Environnement)

3.3.3.3. LES REPTILES

Deux espèces de reptiles ont été observées : le **Lézard vert occidental** et le **Lézard des murailles**.

Ces espèces sont protégées par l'arrêté du 19/11/2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Le tableau suivant regroupe les différents textes de loi protégeant ou réglementant ces deux espèces.

Nom vernaculaire	Nom complet	Protection nationale	Directive Habitats, Faune Flore	Liste rouge*		Enjeux**
				France	Limousin	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Article 2	Annexe 4	LC	-	F
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	Article 2	Annexe 4	LC	-	F

*Liste Rouge : Espèce en Danger critique (CR) ; Espèce en danger (EN) ; Espèce vulnérable (VU) ; Espèce quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC). Actuellement, il n'existe pas de liste rouge pour ce groupe en ex-Limousin.

** Enjeux : Faible (F), Modéré (M), Assez fort (AF), Fort (F), Très fort (TF).

Illustration 85 : Liste des reptiles présents sur la zone d'étude (Source : ADEV Environnement)

Aucune espèce n'est d'intérêt communautaire (inscrite en annexe 2 de la Directive « Habitats Faune Flore »).

Aucune espèce ne possède un statut de conservation défavorable au niveau national et régional.

Le **Lézard des murailles** et le **Lézard vert occidental** sont des espèces qui apprécient les milieux relativement secs et bien exposés au soleil. On les rencontre préférentiellement le long des haies, au niveau des lisières forestières ou au niveau des murs et des tas de pierres bien exposés au soleil.



Lézard vert occidental (*Lacerta bilineata*)

(Source : ADEV Environnement, cliché non pris sur site)



Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)

(Source : ADEV Environnement, cliché pris sur site)

Illustration 86 : Illustration des reptiles présents sur la zone d'étude

Le calcul du niveau d'enjeu n'a pas permis de mettre en évidence des espèces avec un enjeu de conservation sur la zone d'étude.

Nom vernaculaire	Niveau d'enjeu pour l'espèce	Niveau d'enjeu global pour les reptiles sur la zone d'étude
Lézard des murailles	Faible	Faible
Lézard vert occidental	Faible	Faible

Illustration 87 : Niveau d'enjeu global pour les reptiles sur la zone d'étude (Source : ADEV Environnement)

L'analyse des enjeux indique que la zone d'étude ne représente pas d'enjeux particuliers pour la conservation de ces espèces. Par conséquent, le niveau d'enjeu global sur la zone d'étude pour les reptiles est considéré comme faible.

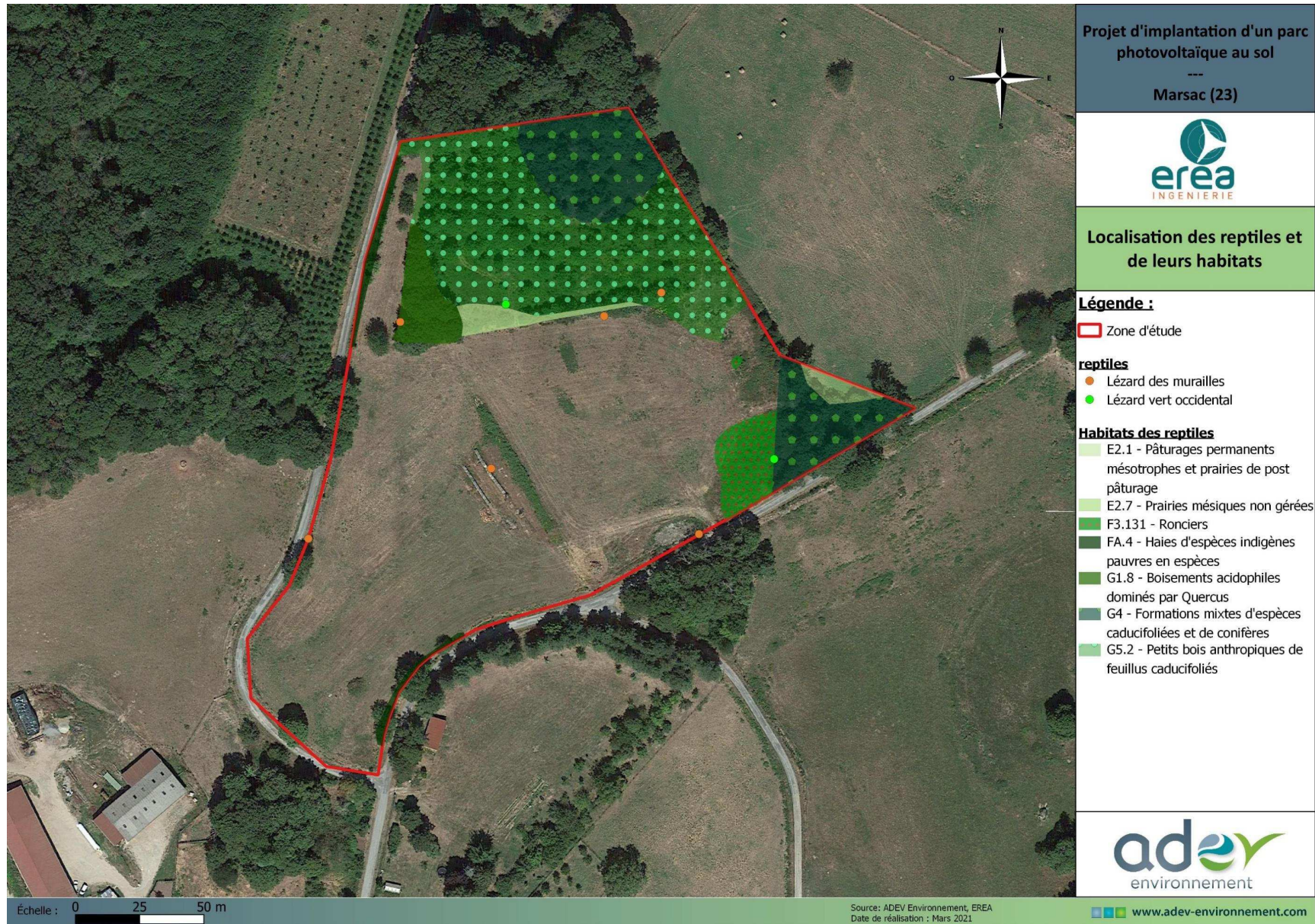


Illustration 88 : Carte de localisation des observations de reptile et utilisation des milieux (Source : EREA, ADEV Environnement)

3.3.3.4. LES AMPHIBIENS

Aucune espèce d'amphibiens n'a été inventoriée sur la zone d'étude. Aucun habitat favorable pour la reproduction de ces espèces n'a été identifié sur la zone d'étude ou à proximité immédiate.

Ainsi, le niveau d'enjeu global pour les amphibiens sur la zone d'étude est considéré comme nul.

3.3.3.5. LES LÉPIDOPTÈRES

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence de 17 espèces sur la zone d'étude.

Nom vernaculaire	Nom complet	Directive habitats Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge*		Enjeux* *
				France	Limousin	
Argus bleu céleste	<i>Lysandra bellargus</i>	-	-	LC	NM	F
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	LC	NM	F
Belle-dame	<i>Vanessa cardui</i>	-	-	LC	NM	F
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	-	-	LC	NM	F
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	-	-	LC	NM	F
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	-	LC	NM	F
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	-	LC	NM	F
Hespérie de l'alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	-	-	LC	NM	F
Mélitée des centaurees	<i>Melitaea phoebe</i>	-	-	LC	NM	F
Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	-	-	LC	NM	F
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	LC	NM	F
Nacré de la ronce	<i>Brenthis daphne</i>	-	-	LC	NM	F
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	-	-	LC	NM	F
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	-	-	LC	NM	F
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	LC	NM	F
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	-	-	LC	NM	F
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	-	-	LC	NM	F

*Liste Rouge France : En Danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non applicable (NA), Non évaluée (NE).

*Liste Rouge Limousin : Espèce disparue (ED), Espèce menacée (EM), Espèce vulnérable (EV), Espèce rare (ER), Espèces au statut intermédiaire (EI), Espèce non menacée (ENM)

** Enjeux : Faible (F), Modéré (M), Assez fort (AF), Fort (Fo), Très fort (TF).

Illustration 89 : Liste des lépidoptères présents sur la zone d'étude (Source : ADEV Environnement)

Aucune espèce n'est d'intérêt communautaire (inscrite en annexe 2 de la Directive « Habitats Faune Flore »).

Aucune espèce n'est protégée au niveau national.

Aucune espèce ne possède un statut de conservation défavorable au niveau national et régional.

Les espèces inventoriées sur la zone d'étude sont typiques et communes dans les milieux présents sur la zone d'étude. Les milieux herbacés sont favorables pour le développement des orthoptères. Ces milieux sont également utilisés par les odonates uniquement comme territoire de chasse. Les lisières et les prairies sont favorables pour le développement des lépidoptères.



Belle-dame (*Vanessa cardui*)

(Source : CHESNEL Thomas, cliché non pris sur site)

Illustration 90 : Illustrations des lépidoptères présents sur la zone d'étude

Nom vernaculaire	Niveau d'enjeu pour l'espèce	Niveau d'enjeu global pour les lépidoptères sur la zone d'étude
Aucune espèce	-	Faible

Illustration 91 : Niveau d'enjeu global pour les lépidoptères sur la zone d'étude (Source : ADEV Environnement)

Le niveau d'enjeu global pour les lépidoptères sur la zone d'étude est considéré comme faible.

3.3.3.6. LES ODONATES

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence de 4 espèces sur la zone d'étude.

Nom vernaculaire	Nom complet	Directive habitats Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge*		Enjeux*
				France	Limousin	
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	-	-	LC	LC	F
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	-	-	LC	LC	F
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	-	-	LC	LC	F
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	-	-	LC	LC	F

*Liste Rouge France : En Danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non applicable (NA), Non évaluée (NE).

*Liste Rouge Limousin : Espèce disparue (ED), Espèce menacée (EM), Espèce vulnérable (EV), Espèce rare (ER), Espèces au statut intermédiaire (EI), Espèce non menacée (ENM)

** Enjeux : Faible (F), Modéré (M), Assez fort (AF), Fort (Fo), Très fort (TF).

Illustration 92 : Liste des odonates présents sur la zone d'étude (Source : ADEV Environnement)

Aucune espèce n'est d'intérêt communautaire (inscrite en annexe 2 de la Directive « Habitats Faune Flore »).

Aucune espèce n'est protégée au niveau national.

Aucune espèce ne possède un statut de conservation défavorable au niveau national et régional.



Libellule déprimée (*Libellula depressa*)

(Source : ADEV Environnement, cliché non pris sur site)

Illustration 93 : Illustrations des odonates présents sur la zone d'étude

Nom vernaculaire	Niveau d'enjeu pour l'espèce	Niveau d'enjeu global pour les odonates sur la zone d'étude
Aucune espèce	-	Faible

Illustration 94 : Niveau d'enjeu global pour les odonates sur la zone d'étude (Source : ADEV Environnement)

Le niveau d'enjeu global pour les odonates sur la zone d'étude est considéré comme faible.

3.3.3.7. LES ORTHOPTERES

Les inventaires ont permis de mettre en évidence la présence de 4 espèces sur la zone d'étude.

Nom vernaculaire	Nom complet	Directive habitats Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge*		Enjeux*
				France	Limousin	
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	-	-	4	4	F
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	-	4	4	F
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-	-	4	4	F
Ædipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>	-	-	4	4	F

*Liste Rouge France : En Danger (EN) ; Vulnérable (VU) ; Quasi menacée (NT) ; Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non applicable (NA), Non évaluée (NE).

*Liste Rouge Limousin : Espèce disparue (ED), Espèce menacée (EM), Espèce vulnérable (EV), Espèce rare (ER), Espèces au statut intermédiaire (EI), Espèce non menacée (ENM)

** Enjeux : Faible (F), Modéré (M), Assez fort (AF), Fort (Fo), Très fort (TF).

Illustration 95 : Liste des orthoptères présents sur la zone d'étude (Source : ADEV Environnement)

Aucune espèce n'est d'intérêt communautaire (inscrite en annexe 2 de la Directive « Habitats Faune Flore »).

Aucune espèce n'est protégée au niveau national.

Aucune espèce ne possède un statut de conservation défavorable au niveau national et régional.

Nom vernaculaire	Niveau d'enjeu pour l'espèce	Niveau d'enjeu global pour les orthoptères sur la zone d'étude
Aucune espèce	-	Faible

Illustration 96 : Niveau d'enjeu global pour les orthoptères présents sur la zone d'étude (Source : ADEV Environnement)

Le niveau d'enjeu global pour les orthoptères sur la zone d'étude est considéré comme faible.

3.3.3.8. ENJEUX LIES A LA FAUNE

Le tableau suivant permet de mettre en évidence les enjeux de conservation sur les habitats en fonction des espèces (faune) qui y sont présentes.

Milieux (Code EUNIS)	Groupe	Espèces	Enjeux espèces	Enjeux sur les milieux en fonction des espèces à enjeux
Milieux ouverts : Code EUNIS : E1.114, E2.1, E2.7	-	Aucune espèce à enjeu	-	Faible
Milieux boisés et arbustifs : Code EUNIS : F3.131, FA.4, G1.8, G1.D4, G4, G5.2	Avifaune	Chardonneret élégant	Assez fort	Assez fort
		Tourterelle des bois	Assez fort	
		Bruant jaune	Modéré	
	Chiroptères	Linotte mélodieuse	Modéré	
		Barbastelle d'Europe	Modéré	
		Grand Murin	Modéré	
		Petit Rhinolophe	Assez fort	
Autre milieu : Code EUNIS : J6, J6.4	-	Aucune espèce à enjeu	-	Nul

Illustration 97 : Analyse des enjeux pour la faune en fonction des habitats (Source : ADEV Environnement)

Pour la faune, les enjeux se concentrent sur les milieux boisés et arbustifs. Ces milieux sont utilisés par les espèces qui possèdent un enjeu de conservation sur la zone d'étude. Ce sont des milieux favorables pour la reproduction des oiseaux et l'activité de chasse des chiroptères.

Les milieux herbacés possèdent un enjeu faible sur la zone d'étude. Les espèces inventoriées dans ces milieux sur la zone d'étude sont communes.

Enfin la zone de dépôt ne présente pas d'enjeu particulier pour la conservation de la faune.

La carte page suivante localise les enjeux pour la faune sur la zone d'étude.

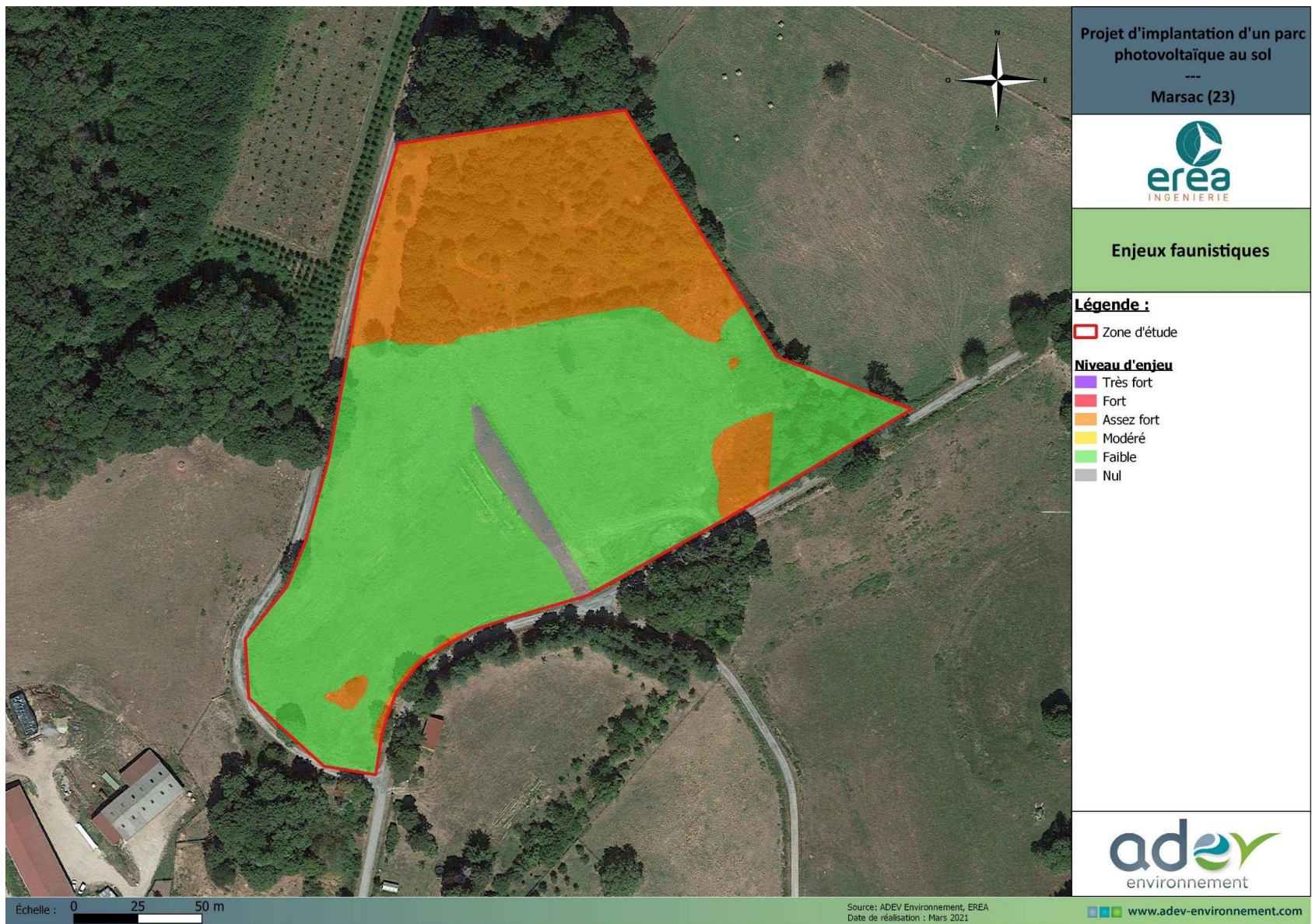


Illustration 98 : Localisation des enjeux pour la faune sur la zone d'étude (Source : EREA, ADEV Environnement)

3.3.4. SYNTHÈSE DES ENJEUX CONCERNANT LE MILIEU NATUREL

La zone d’implantation du projet se situe à proximité d’un très faible zonage écologique (rayon de 5 km) :

- Aucun site Natura 2000 à proximité ;
- 1 ZNIEFF de type 1 :
 - ZNIEFF de type I : 740000085 « Étang de la Toueille »
- Aucune ZNIEFF de type 2.

Compte tenu de la localisation de ce zonage écologique et de sa distance vis-à-vis du site du projet, les enjeux liés à cette zone réglementaire sont considérés comme faibles voire nulles.

La zone d’étude est concernée par le SRCE suivant :

- Le SRCE Limousin identifie la zone d’étude au sein d’une sous-trame de milieux prairiaux et ouverts parsemés de boisements fragmentés. La zone d’étude se trouve au sein d’un corridor diffus pour la sous-trame des milieux boisés.

Aucun habitat d’intérêt communautaire n’a été recensé sur la zone d’étude.

Aucun habitat caractéristique de zones humides n’est présent sur la zone d’étude.

D’un point de vue floristique, la zone d’étude ne présente pas d’espèce protégée au niveau national/régional ni d’espèce d’intérêt communautaire (inscrite en annexe 2 de la Directive « Habitats Faune Flore »). Également, 2 espèces indicatrices de zones humides ont été recensées au sein de la zone d’étude de manière ponctuelle sans véritable population. Les sondages pédologiques réalisés à ces endroits n’ont pas permis l’identification de zones humides réglementaires.

Enfin, concernant la biodiversité animale, plusieurs espèces protégées ont été observées sur l’emprise du projet (oiseaux, mammifères et reptiles), dont certaines présentant un statut de conservation défavorable au niveau national et régional. Toutefois, certaines espèces utilisent la zone d’implantation pour se reproduire, s’alimenter ou dans le cadre de leur migration. Les principaux enjeux se concentrent sur les oiseaux et les chiroptères, avec une diversité modérée pour l’avifaune et les chiroptères.

Les chauves-souris inventoriées utilisent principalement la zone d’étude dans le cadre de leur alimentation. Aucun gîte avéré n’a été identifié sur la zone d’étude. La structure du boisement est favorable pour l’accueil de colonies de chiroptères (trou de pics, arbres creux, ...) mais la zone d’étude ne comporte plus d’arbres favorables, car ils ont tous été coupés par l’exploitant forestier afin de nettoyer et sécuriser la zone suite à plusieurs tempêtes et vents violents.

Le niveau d’enjeu global sur un habitat correspond au niveau d’enjeu le plus élevé identifié dans les analyses des enjeux sur les habitats, la flore et la faune.

Les habitats de type « milieux ouverts » présentent globalement un enjeu faible. Ces prairies possèdent une diversité floristique modeste, et représentent un habitat pour plusieurs espèces faunistiques aux enjeux de conservation faibles (ex : Alouette des champs). Sont concernés les habitats suivants : E1.114 « Communautés médio-européennes des débris rocheux à petites herbacées non graminoides », E2.1 « Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post pâturage », E2.7 « Prairies mésiques non gérées »,

Les autres habitats du site d’étude, arbustifs et forestiers possèdent un enjeu assez fort. Favorables pour le déplacement, l’alimentation ou la reproduction de nombreuses espèces faunistiques, ce sont également des corridors terrestres entre les espaces herbacés de l’Aire d’étude rapprochée. Ces habitats présentent un intérêt pour plusieurs groupes faunistiques, chiroptères, reptiles, oiseaux et notamment pour le Chardonneret élégant et la Tourterelle des bois présentant tout deux un enjeu de conservation assez fort. Sont concernés les habitats suivants : F3.131 « Ronciers », FA.4 « Haies d’espèces indigènes pauvres en espèces », G1.D4 « Vergers d’arbres fruitiers », G4 « Formations mixtes d’espèces caducifoliées et de conifères », et G5.2 « Petits bois anthropiques de feuillus caducifoliés ».

Habitat (Code EUNIS)	Enjeux liés aux habitats	Enjeux liés à la flore	Enjeux liés aux zones humides	Enjeux liés à la faune	Enjeux globaux
E1.114 X J6	Faible	Faible	Nul	Faible	Faible
E2.1	Faible	Faible	Nul	Faible	Faible
E2.7	Faible	Faible	Nul	Faible	Faible
F3.131	Faible	Faible	Nul	Assez fort	Assez fort
FA.4	Faible	Faible	Nul	Assez fort	Assez fort
G1.8	Faible	Faible	Nul	Assez fort	Assez fort
G1.D4	Faible	Faible	Nul	Assez fort	Assez fort
G4	Faible	Faible	Nul	Assez fort	Assez fort
G5.2	Faible	Faible	Nul	Assez fort	Assez fort
J6.4	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul

Illustration 99 : Synthèse des enjeux globaux sur la zone d’étude (Source : ADEV Environnement)

La carte suivante localise les enjeux globaux (prenant en compte l’ensemble des composantes de la biodiversité) sur la zone d’étude.

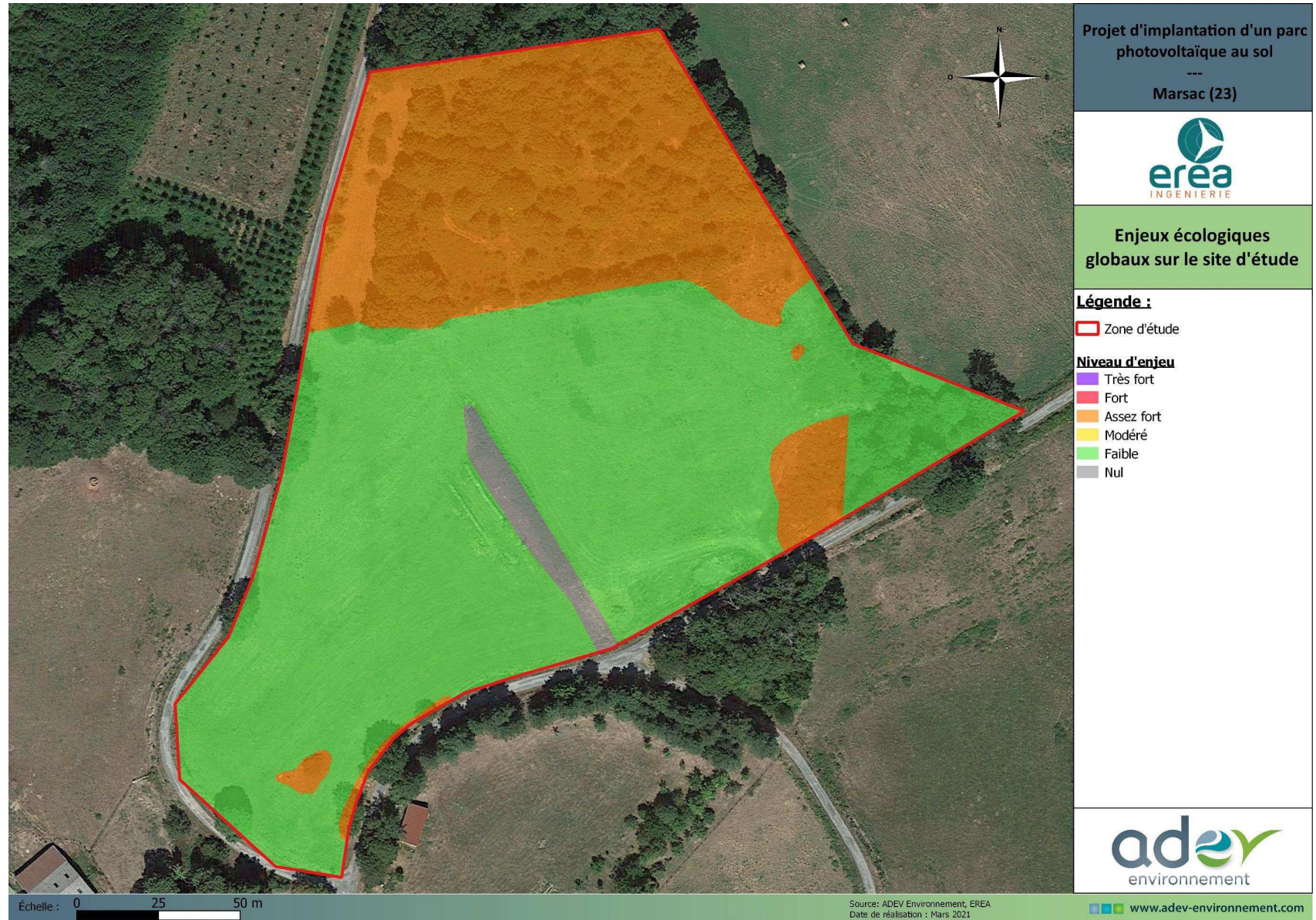


Illustration 100 : Cartographie des enjeux globaux sur la zone d'étude (Source : ADEV Environnement)

Compartiment biologique		Synthèse des inventaires sur le site du projet	Niveau d'enjeu	
Habitats	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'habitat de zones humides règlementaires Absence d'habitat de boisements diversifiés Absence d'habitat d'intérêt communautaire recensé 		Nul	à faible
Flore	<ul style="list-style-type: none"> Absence d'espèce déterminante ZNIEFF Absence d'espèce protégée Présence d'espèces caractéristiques des zones humides : Consoude officinale et Renoncule rampante Aucune espèce au statut de conservation défavorable au niveau national ou régional 		Faible	
Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Absence de zone humide règlementaire 		Nul	
Connectivité écologique au niveau du site du projet	<ul style="list-style-type: none"> Le SRCE Limousin identifie la zone d'étude au sein d'une sous-trame de milieux prairiaux et ouverts parsemés de boisement fragmentés. La zone d'étude se trouve au sein d'un corridor diffus pour la sous-trame des milieux boisés. 		Faible	
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> Avifaune relativement diversifiée (34 espèces inventoriées) 25 espèces protégées en France inventoriées sur la zone d'étude. Aucune espèce d'intérêt communautaire inscrit à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux (espèce hivernante) 8 espèces au statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France. 1 espèce au statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en région Limousin. 		Assez fort	
Amphibiens	<ul style="list-style-type: none"> Aucune espèce n'a été inventoriée 		Nul	
Reptiles	<ul style="list-style-type: none"> 2 espèces inventoriées (communes mais protégées en France) : le Lézard des murailles et le Lézard vert occidental Absence d'espèce d'intérêt communautaire Aucune ne présente de statut de conservation défavorable à l'échelle nationale et régionale. 		Faible	
Chiroptères	<ul style="list-style-type: none"> Diversité chiroptérologique modérée (8 espèces) 3 espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats Faune Flore : espèces d'intérêt communautaire 3 espèces possèdent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge des chiroptères de France La zone d'étude constitue un territoire de chasse favorable (présence de haies et lisières avec des zones ouvertes) Absence d'habitat favorable pour l'accueil de colonie de reproduction et d'hibernation 		Assez fort	
Mammifères terrestres	<ul style="list-style-type: none"> 4 espèces inventoriées Absence d'espèces protégées et/ou d'intérêt communautaire 		Faible	

Compartiment biologique	Synthèse des inventaires sur le site du projet	Niveau d'enjeu
Insectes	<ul style="list-style-type: none">• Diversité entomologique modérée (25 espèces), 17 lépidoptères, 4 odonates, 4 orthoptères.• Présence d'espèces communes.• Aucune d'intérêt communautaire et protégée.• Aucune espèce ne présente un statut de conservation défavorable en région Limousin.• Aucune espèce ne présente un statut de conservation défavorable au niveau national.	Faible

Illustration 101 : Synthèse des enjeux environnementaux au regard des différents compartiments biologiques étudiés (Source : ADEV Environnement – 2020)

3.4. PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL

L'intégralité de l'expertise paysagère réalisée par ADEV ENVIRONNEMENT se trouve en annexe de la présente étude.

3.4.1. AMBIANCE ET UNITES PAYSAGERES

Le Limousin n'offre pas partout un visage identique. Trois grands types d'ambiance paysagère peuvent être distingués : une ambiance sous influence montagnarde, une ambiance de campagne-parc et une ambiance des marges aquitaines.

L'aire d'étude éloignée est concernée par l'ambiance paysagère de la « campagne-parc », dans laquelle on peut distinguer les plateaux ondulés, plus précisément celui de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg.

3.4.1.1. LA « CAMPAGNE-PARC »

Cette ambiance paysagère occupe la périphérie du cœur montagneux de la région, à des altitudes inférieures à 500 mètres. Les hommes y sont plus nombreux, les villes plus importantes (Limoges, Brive, Tulle, ...), les communications plus faciles, les horizons plus dégagés, les forêts plus petites et plus espacées. Le chêne est très présent, le hêtre se fait modeste, les pâtures dominent mais les cultures trouvent une place non négligeable tandis que les vergers (pommiers, châtaigniers, ...) font leur apparition.

Paysage rural par excellence, la « campagne-parc » présente un bocage de grande qualité qui évoque par endroit le « parc à l'anglaise ». Des chemins encadrés de haies, s'ouvrent par endroit de longues ouvertures sur de vastes prairies encadrées par des arbres en alignement ou isolés. L'arbre et la pelouse se mettent en valeur l'un l'autre et résulte de l'activité agricole.

Quoique recouvrant des réalités très différentes, le bocage est très présent dans les paysages de la campagne-parc. Il est constitué d'une maille variable où se côtoient parcelles cultivées ou en herbe, grandes ou petites, toujours encloses de haies. La présence de l'arbre dans la haie y est très importante.

Toutefois, la trame bocagère est inégalement conservée avec localement une dégradation rapide et la simplification des motifs boisés. Aujourd'hui la tendance est à l'agrandissement, au regroupement de parcelles avec suppression des haies intercalaires. Il arrive même parfois que l'on assiste à la disparition du bocage sur de vastes espaces.

L'image de la campagne anglaise vient de l'équilibre harmonieux entre les espaces en herbe, les bosquets et les arbres isolés. Plusieurs facteurs semblent s'additionner pour constituer cette impression de parc :

- les ondulations du relief doucement vallonné permettent de dégager les vues, d'accentuer les profondeurs, de dessiner des perspectives souples et d'inviter à la promenade ;
- l'agriculture, qui s'est, depuis une cinquantaine d'années, spécialisée dans l'élevage a privilégié les pâtures. L'omniprésence d'une herbe soigneusement tondue par les animaux renvoie immédiatement à la pelouse propre et nette d'un grand parc.

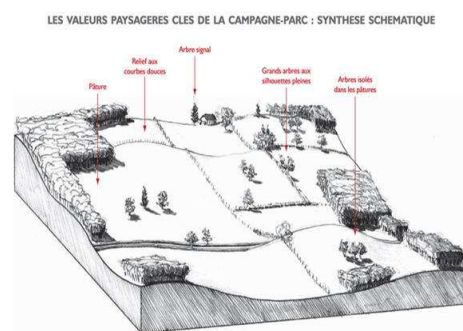


Illustration 102 : Bloc-diagramme – Source : « Paysage en Limousin »



Illustration 103 : Paysage de la « Campagne-parc » à proximité de Bénévent-l'Abbaye – Source : « Paysage en Limousin »

Les plateaux ondulés

Ce sont des bas plateaux périphériques à la montagne et aux îlots montagnards, aux reliefs amples et doucement arrondis en collines légères. Ils recouvrent la Combraille bocagère à l'est, le Bas-Berry au nord, les collines de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg entre la Souterraine et Bourgneuf, les collines limousines au sud et à l'est de Limoges, le plateau d'Uzerche enfin.

Les subtiles variations d'occupation des sols différencient ces plateaux en paysages distincts : ici des cultures, là des vergers, là encore une urbanisation diffuse.

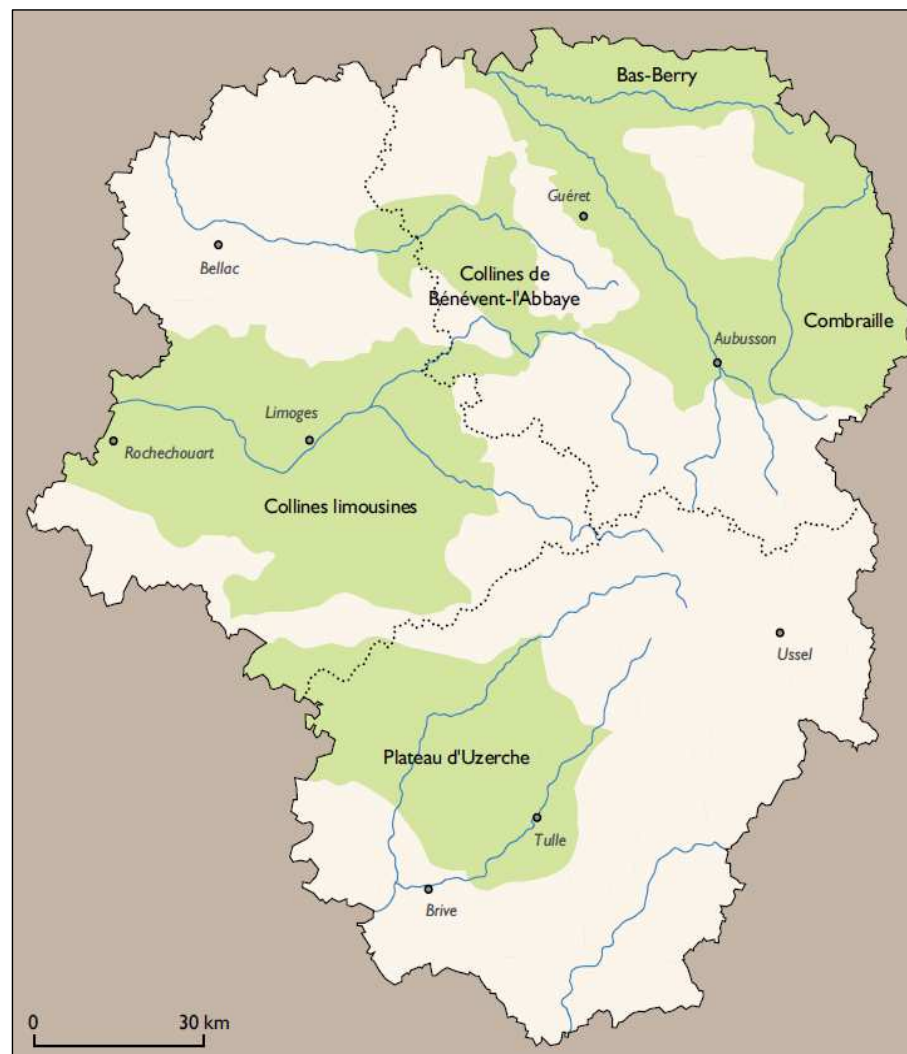


Illustration 104 : Les bas plateaux ondulés du Limousin (Source : « Paysage en Limousin »)

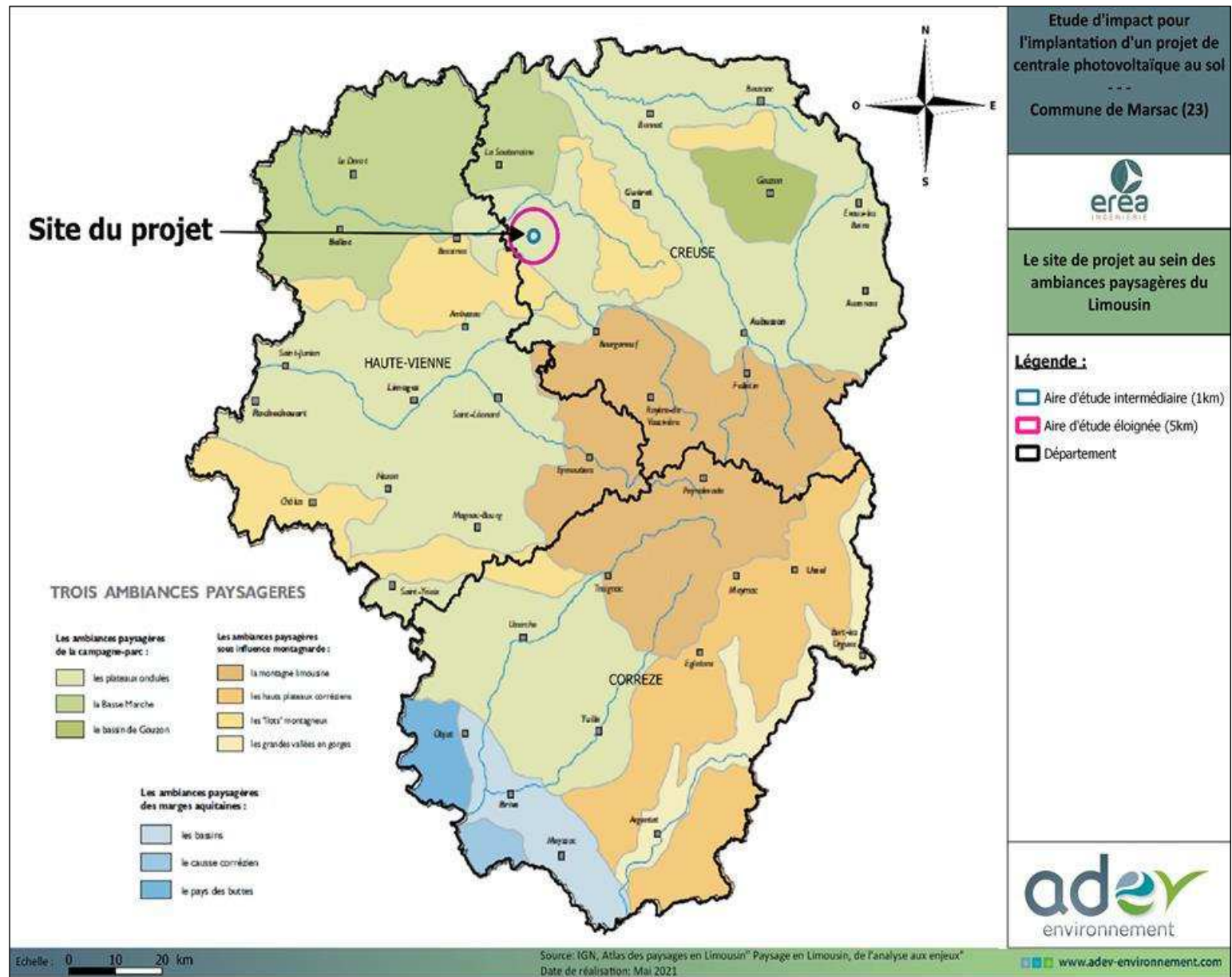


Illustration 105 : Les aires d'études au sein des ambiances paysagères du Limousin (Source : « Paysage en Limousin »)

Le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg

Le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg se situe au nord du Limousin. Il se présente comme une vaste cuvette (300 m d'altitude en moyenne) au centre de laquelle se trouve le bourg de Bénévent-l'Abbaye. Il est délimité par trois sous-unités paysagères et une succession de motifs topographiques : les Monts de Guéret et de Saint-Vaury à l'est (appartenant au massif de Guéret), les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud à l'ouest (point culminant des massifs de Saint-Goussaud et Laurière), la sous-unité paysagère de la Basse-Marche au nord et enfin celle du pays de Vassivière au sud (sous influence montagnarde). En entrant sur le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg, l'impression générale qui se dégage est celle du passage d'un paysage de montagne à un territoire au relief plus plat.

Toutefois, le relief est parsemé d'un dédale de petites collines qui forment de doux vallonnements au sommet desquels se développent des bois de feuillus (chênes et hêtres). Propice à la culture céréalière et à l'élevage, cette plaine présente aussi une matrice diversifiée, avec la présence d'arbres isolés et une maille bocagère irrégulière qui laisse de plus en plus place à de grandes parcelles cultivées notamment autour de la vallée de la Gartempe où l'aplanissement du relief est plus marqué.

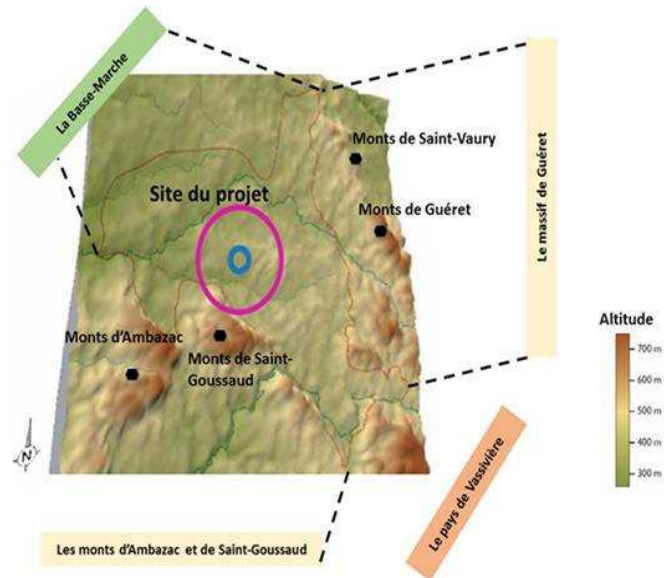


Illustration 106 : Le relief de l'aire d'étude éloignée du plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand Bourg. (Source : « Paysage en Limousin »)

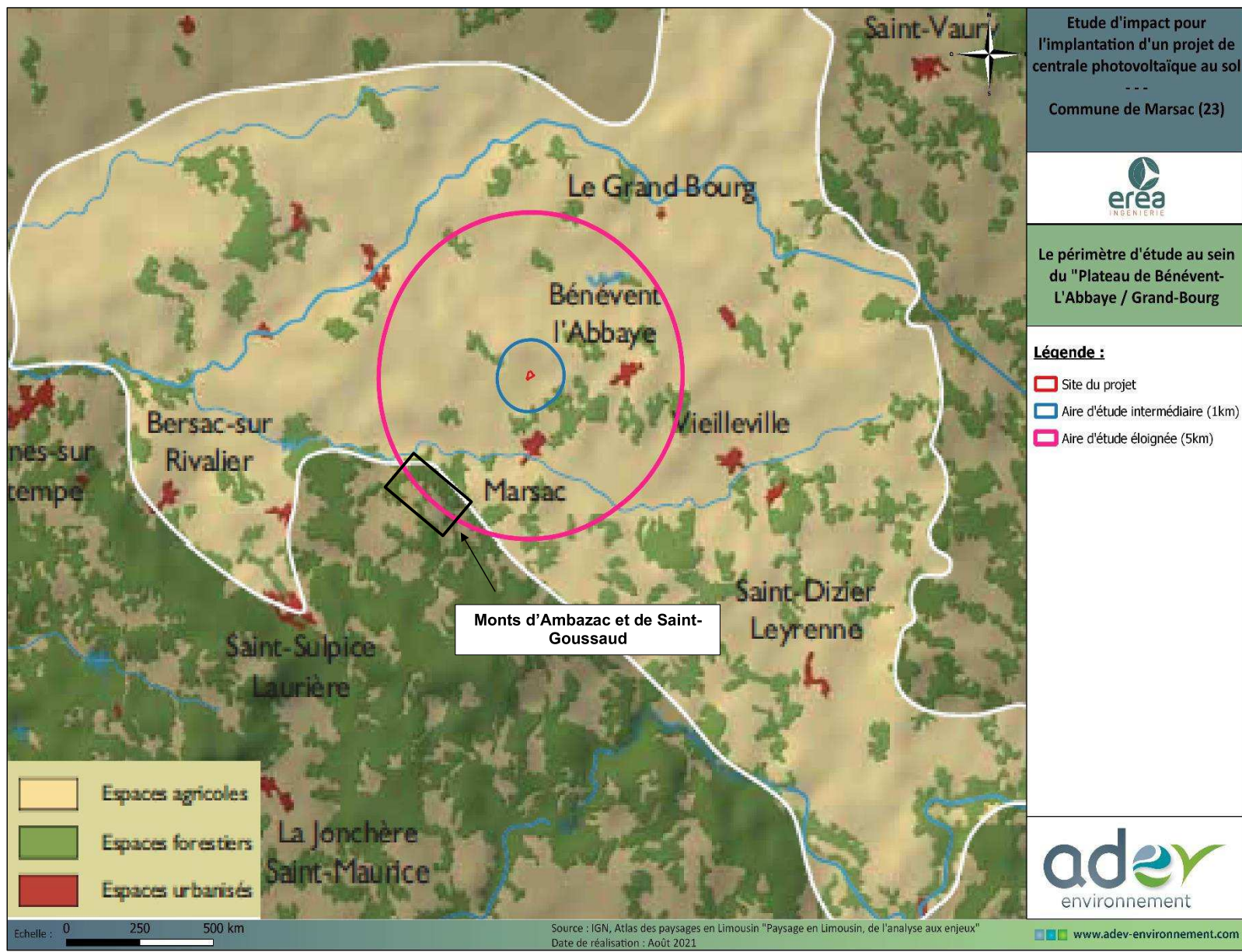


Illustration 107 : Les aires d'études au sein de l'unité paysagère « Le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg » (Source : Paysage en Limousin)

Les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud

Situés au nord-ouest du Limousin et culminant respectivement à 701 et 697 mètres, les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud dominent la partie sud-ouest du plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg. Ils forment de loin une ligne d'horizon bleutée et arrondie qui structure le paysage. Ils sont représentatifs de la montagne Limousine granitique, caractérisée par une succession de puys aux formes arrondies, un réseau bocager rare et de vastes espaces boisés.

D'un point de vue paysager, la sous-unité paysagère des Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud est marquée par le modelé alvéolaire et des espaces largement dominés par les bois et les pâturages. Ces derniers sont principalement localisés autour des villages et des hameaux et sont essentiellement destinés à l'élevage des bovins.



Illustration 108 : Vue sur les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud depuis Saint-Sulpice-Laurière (Source : Paysages en Limousin »)

3.4.2. LES FONDEMENTS A L'ECHELLE DU PERIMETRE ELOIGNE (5 KM)

Le relief, l'hydrographie et le couvert forestier constituent le socle des paysages et participent à délimiter le bassin visuel dans lequel va s'inscrire le projet.

Géologiquement, le Limousin est dans son ensemble relativement uniforme : les roches métamorphiques (gneiss, schistes, ...) et les granites l'emportent nettement. C'est à ces deux ensembles lithologiques que le Limousin doit l'ossature de ses paysages : aux granites, le modelé alvéolaire et collinaire de ce qu'il est convenu d'appeler la Montagne et les petits massifs adjacents ; aux gneiss et aux schistes métamorphiques les doux plateaux périphériques de la campagne-parc.

A l'écart de la montagne Limousine proprement dite, des îlots montagneux émergent à la manière de dos de baleines au-dessus des plateaux qui les entourent. Le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg est cerné par quatre d'entre eux : les Monts de Guéret et de Saint-Vaury à l'est et les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud à l'ouest.

L'aire d'étude éloignée du projet est comprise entre la vallée de la Gartempe au nord et celle de l'Ardour au sud. Cette dernière, plus concernée par le périmètre d'étude, dessine de multiples méandres dont le plus important se trouve sur le lac du Pont à l'Âge, à l'extérieur du périmètre d'étude. Ces deux rivières s'accompagnent d'un réseau important de ruisseaux qui structurent le territoire. Il s'agit notamment des quatre affluents de l'Ardour présents sur le périmètre d'étude (les ruisseaux de Puy Faucher, de la Gasne, du Mouti et du Moulard) qui s'écoulent au sud de Marsac et, au nord, le ruisseau de Chaussady qui est un affluent de la Gartempe et enfin la rivière du Peyroux qui s'écoule sur la partie nord-est de l'aire d'étude éloignée.

La topographie de l'aire d'étude éloignée est assez contrastée. On note d'une part une variation du relief allant des Monts de Saint-Goussaud (environ 516 mètres d'altitude) à la rivière de l'Ardour (environ 338 mètres d'altitude), et d'autre part un relief ondulé présentant d'abord un dénivelé positif en direction du site du projet jusqu'au Puy du ruisseau (environ 466 mètres d'altitude) et ensuite une pente négative en direction de la rivière du Peyroux. La topographie de l'aire d'étude éloignée est donc caractérisée par un relief ample et arrondi caractéristique de la campagne-parc.

Dans les secteurs les plus marqués par le relief notamment au sud et à l'est de l'aire d'étude éloignée, on remarque une concentration plus importante de boisements. La végétation qui a investi ces secteurs tend ainsi à cloisonner le paysage. Toutefois, les grands ensembles boisés, omniprésents sur les parties culminantes, deviennent moins nombreux à mesure qu'on se dirige vers le centre et le nord de l'aire d'étude. En effet ces zones sont moins marquées par le relief et se compose d'une succession de monticules, de collines et de plateaux qui donnent à cette campagne un caractère très jardiné. Les bois et les bosquets y présentent un maillage moins dense avec une place plus importante laissée aux parcelles enherbées ou cultivées.

Le damier irrégulier du bocage est estompé par de nombreux bosquets et les vues y sont moins cloisonnées et les perceptions visuelles peuvent être très lointaines au détour de ces bosquets.

À partir des points hauts du relief, il se dégage un panorama avec de belles vues sur les horizons boisés des reliefs limitrophes et sur le damier arboré et cultivé du plateau.

- Au regard des motifs et des fondements du paysage, l'enjeu majeur du territoire réside dans la préservation et la gestion du damier bocager irrégulier et persistant dans certaines parties de l'aire d'étude (principalement à l'est autour du village de Bénévent-l'Abbaye et au sud-ouest, le long des méandres de l'Ardour).
- Le damier bocager et le relief ondulé participent à l'intégration des zones urbanisées dans la matrice paysagère.
- Les grands boisements sont peu nombreux dans la plaine et sont visibles au loin sur les hauteurs qui cernent les parties sud et est du plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg. Ils structurent le paysage et participent au cloisonnement des vues depuis ces deux zones de l'aire d'étude éloignée.

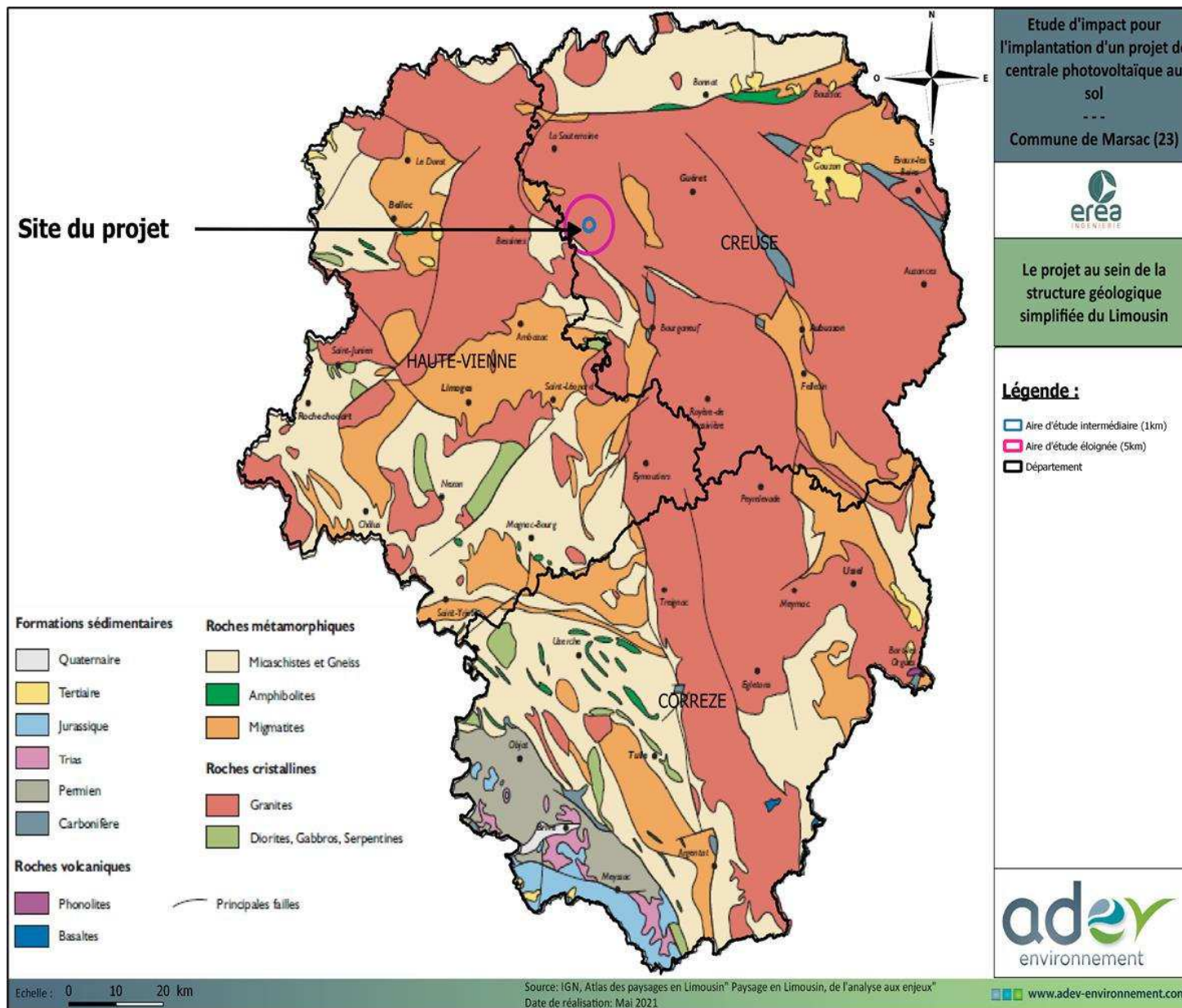


Illustration 109 : Carte géologique simplifiée (Source : « Paysages en Limousin »)

3.4.3. LES AXES DE COMMUNICATIONS ET LES LIEUX DE VIE

A l'écart des grandes entités urbaines de la Creuse, l'aire d'étude éloignée compte deux principales unités d'habitation. La première se trouve à l'est de l'aire d'étude. Il s'agit du bourg de Bénévent-l'Abbaye qui compte un peu moins de 900 habitants et qui s'est développé sur un point haut dominant ainsi tout le plateau. C'est la commune la plus dense et la plus peuplée de la zone d'étude. Plus au centre se trouve le village de Marsac qui compte moins de 700 habitants et qui s'est développé le long de la RD914. La présence de la ligne de chemin de fer a aussi contribué à favoriser le développement économique de cette commune.

Au-delà de ces deux bourgs, le territoire compte aussi des unités d'habitation moins denses au sud et au nord de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit des villages d'Arrènes et de Chamborand qui comptent moins de 250 habitants. Enfin, on peut aussi souligner la présence de nombreux petits hameaux qui se sont développés le long des principaux axes routiers.

Le territoire est irrigué par de nombreuses petites routes qui traversent le paysage en épousant, le plus souvent, les moindres sursauts du relief. Ces routes offrent ponctuellement des vues dégagées sur le territoire, même si le plus souvent la végétation limite les vues. Ce réseau varié de route participe à la structure du paysage.

Les principaux axes du réseau viaire de l'aire d'étude éloignée sont :

- La RD914 qui relie la partie sud-ouest du périmètre d'étude au bourg de Bénévent-L'Abbaye en passant par Marsac ;
- La RD10 et la RD74 qui relient l'est et la partie nord du périmètre et qui mènent respectivement vers les villages de Chamborand et de Saint-Etienne-de-Fursac ;
- La RD49 qui traverse le périmètre du nord au sud ;
- La voie ferrée de la ligne Montluçon - Saint-Sulpice-Laurière dont le tracé longe la vallée de l'Ardour et passe par la gare de Marsac.

À ces principaux axes s'ajoutent des voies communales et départementales qui relient les villages et hameaux, contribuant ainsi au maillage du territoire.



Illustration 110 : Vue sur le village de Marsac (Source : ADEV Environnement)

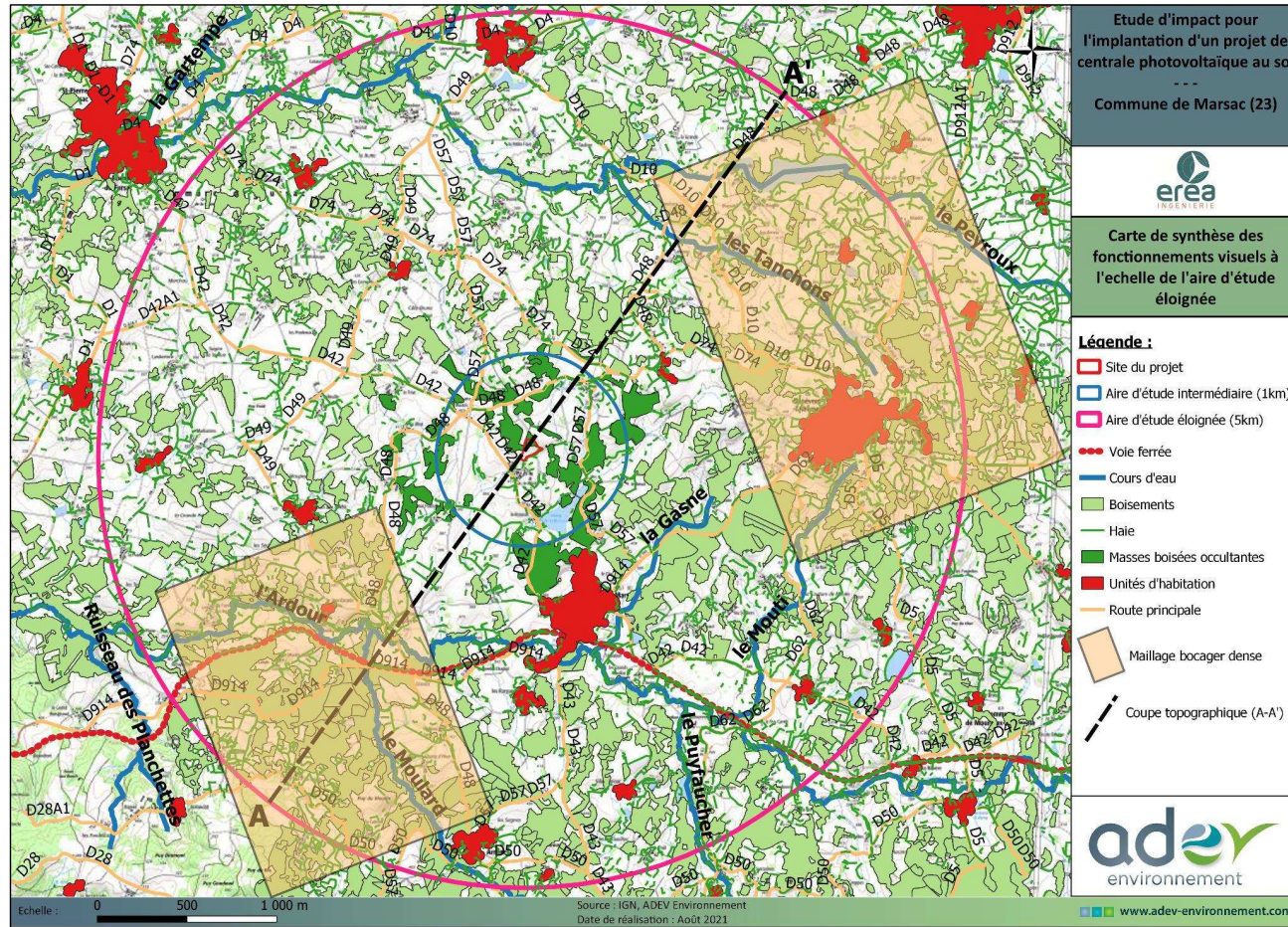


Illustration 111 : La structure biophysique et les fonctionnements visuels dans l'aire d'étude éloignée



Illustration 112 : Coupe topographique A-A'

3.4.3.1. A L'ECHELLE DU PERIMETRE RAPPROCHE (1KM)

Les lieux de vie du périmètre rapproché

L'aire d'étude intermédiaire compte cinq unités d'habitation principales. Elles sont situées le long des trois routes départementales qui traversent le périmètre. Il s'agit des lieux-dits Le Bois-Neuf, Sous Fransour, Les Quatre-Routes, La Brousse et enfin Le Mont qui se trouve à proximité immédiate du site du projet.

De façon générale, les habitations sont bien intégrées dans une trame paysagère arborée.

Le périmètre d'étude intermédiaire est cerné par de très petites unités d'habitation distantes d'environ 1 kilomètre du site du projet à l'exception des habitations du lieu-dit Le Mont situé à proximité du site.

Le site est bien desservi par le réseau routier.

Le site du projet est confiné au sein d'un ensemble de boisement relativement dense.

Les poches bocagères qui étoffent l'arborescence hydrographique au sud-ouest et les hauteurs de Bénévent-l'Abbaye à l'est de l'aire d'étude éloignée laisse place à un réseau plus fragmenté et moins dense en abordant les abords du site.

Il s'agit d'un espace ouvert à la trame bocagère résiduelle.

L'aire d'étude intermédiaire présente un relief vallonné avec une inclinaison orientée vers le sud.



Illustration 113 : Vue sur le site (à gauche) et l'entrée du lieu-dit Le Mont (Source : ADEV Environnement)



Illustration 114 : Vue sur le site du projet et une partie du linéaire arboré entre le site et les habitations du lieu-dit Le Mont (Source : ADEV Environnement)



Illustration 115 : Vue sur l'étang de la Brousse et les motifs boisés de l'aire d'étude intermédiaire (Source : ADEV Environnement)



Illustration 116 : Vue sur la RD57 en direction du lieu-dit Bois Neuf (Source : ADEV Environnement)

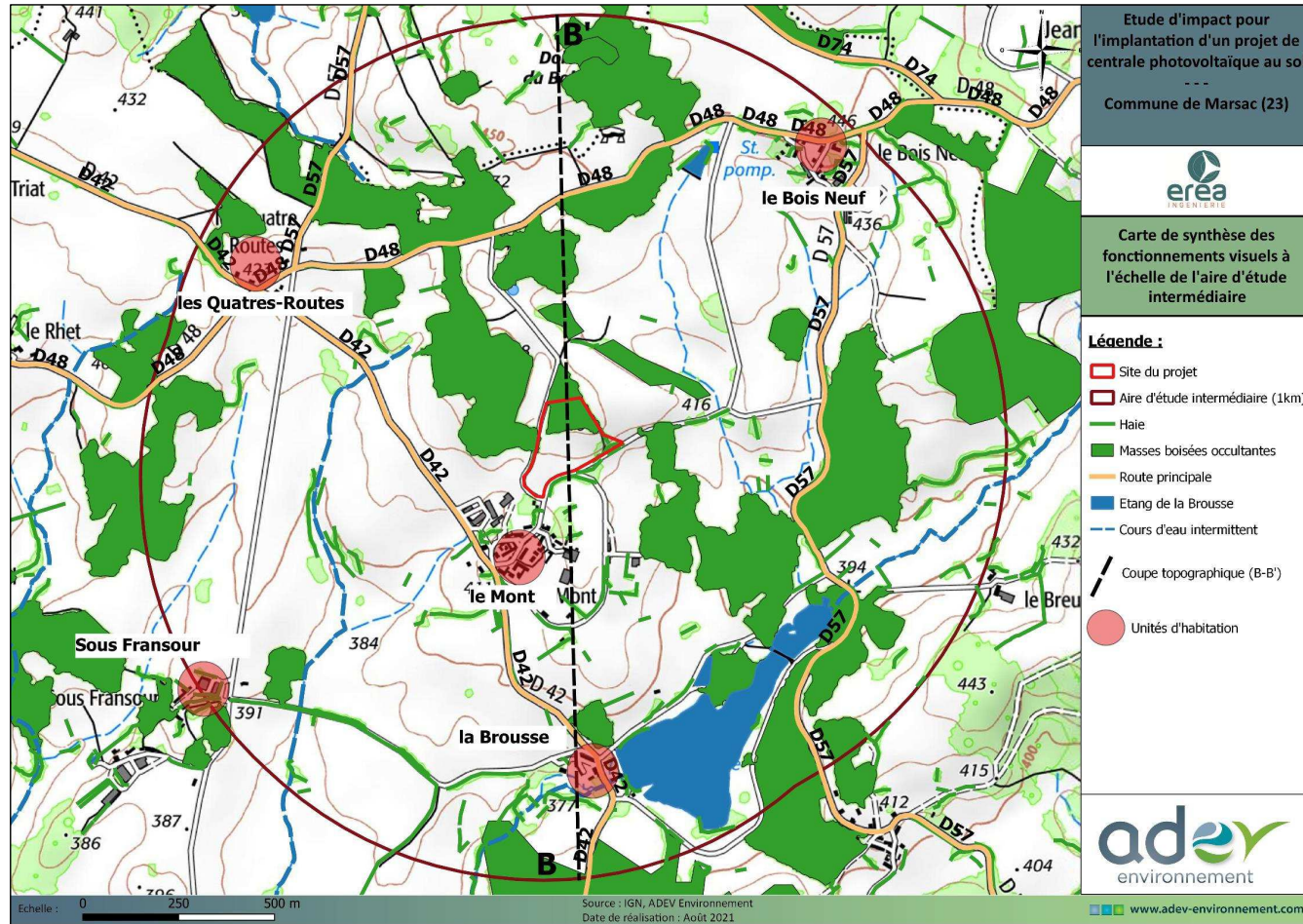
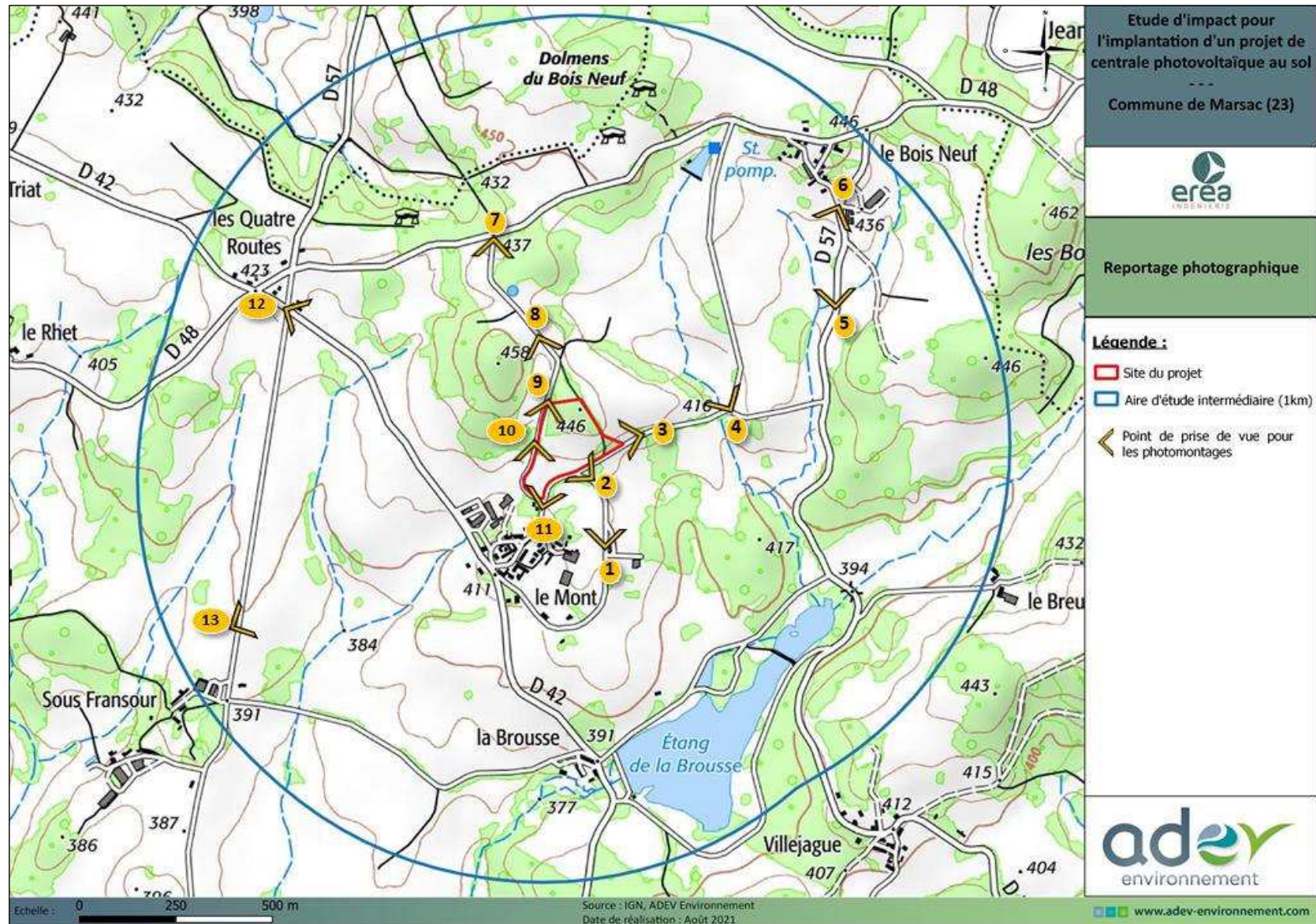


Illustration 117 : La structure biophysique et les fonctionnements visuels dans l'aire d'étude intermédiaire



Illustration 118 : Coupe topographique B-B'

3.4.4. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



Etude d'impact pour
l'implantation d'un projet de
centrale photovoltaïque au sol

Commune de Marsac (23)



Reportage photographique

- Légende :**
- Site du projet
 - Aire d'étude intermédiaire (1km)
 - < Point de prise de vue pour les photomontages

www.adev-environnement.com

Illustration 119 : Reportage photographique



Illustration 120 : Vue en direction du site depuis la route communale située à l'est du lieu-dit le Mont - Source : ADEV Environnement



Illustration 121 : Découverte du site depuis la route communale qui longe la limite sud du site du projet - Source : ADEV Environnement



Illustration 122 : Vue en direction du site depuis la route communale reliant le Mont à la RD57 - Source : ADEV Environnement

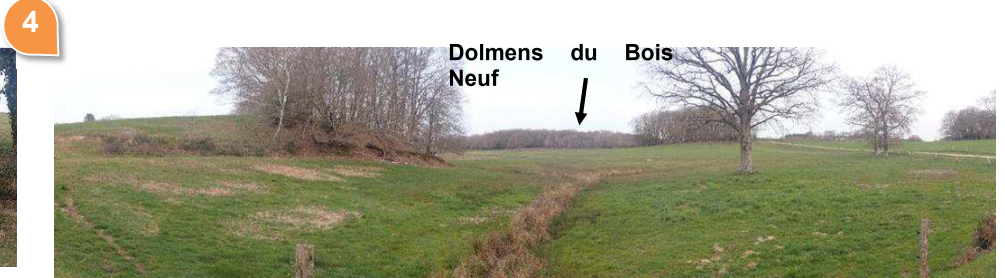


Illustration 123 : Vue en direction des Dolmens du Bois Neuf depuis la route la route communale reliant le Mont à la RD57 - Source : ADEV Environnement



Illustration 124 : Vue en direction du lieu-dit le Bois Neuf depuis la RD57 - Source : ADEV Environnement



Illustration 125 : Vue en direction du site depuis le lieu-dit le Bois Neuf - Source : ADEV Environnement



Illustration 126 : Vue depuis la RD48 en direction du site du projet - Source : ADEV Environnement



Illustration 127 : Vue en direction du site depuis la route communale reliant le lieu-dit le Mont à la RD48- Source : ADEV Environnement



Illustration 128 : Découverte du site depuis la limite nord-ouest du site du projet - Source : ADEV Environnement



Illustration 129 : Découverte du site et du lieu-dit le Mont depuis la limite ouest du site du projet - Source : ADEV Environnement



Illustration 130 : Découverte du site depuis la sortie nord-est du lieu-dit le Mont - Source : ADEV Environnement



Illustration 131 : Vue sur le site depuis la RD42 à proximité du lieu-dit les Quatre-Routes- Source : ADEV Environnement

13



Légende :




-  Vue directe sur le site du projet
-  Vue partiellement masquée vers le site du projet
-  Vue masquée vers le site du projet

Illustration 132 : Vue sur le site depuis la RD57 à proximité de Sous Fransour- Source : ADEV Environnement

3.4.5. LES DYNAMIQUES PAYSAGERES ET ENJEUX

La comparaison des cartes et des photographies aériennes des siècles anciens nous amène à constater que l'aire d'étude intermédiaire a connu plusieurs transformations :

- L'augmentation du couvert forestier entre le 19^{ème} et le milieu du 20^{ème} siècle ;
- L'appauvrissement et la simplification du motif bocager consécutif de l'agrandissement des parcelles de culture ;
- Le déboisement de certaines parcelles entre le milieu du 20^{ème} siècle et la période actuelle et l'enfrichement d'autres;
- La création du plan d'eau de l'étang de la Brousse.

Selon les données de la DREAL Nouvelle-Aquitaine datant de janvier 2021, l'aire d'étude éloignée compte deux projets éoliens. Le premier (en cours d'instruction) se trouve sur la commune de Marsac et le second (autorisé) est localisé sur la commune de Laurière. Aucun parc éolien n'est à cette date en fonctionnement sur l'aire d'étude éloignée.

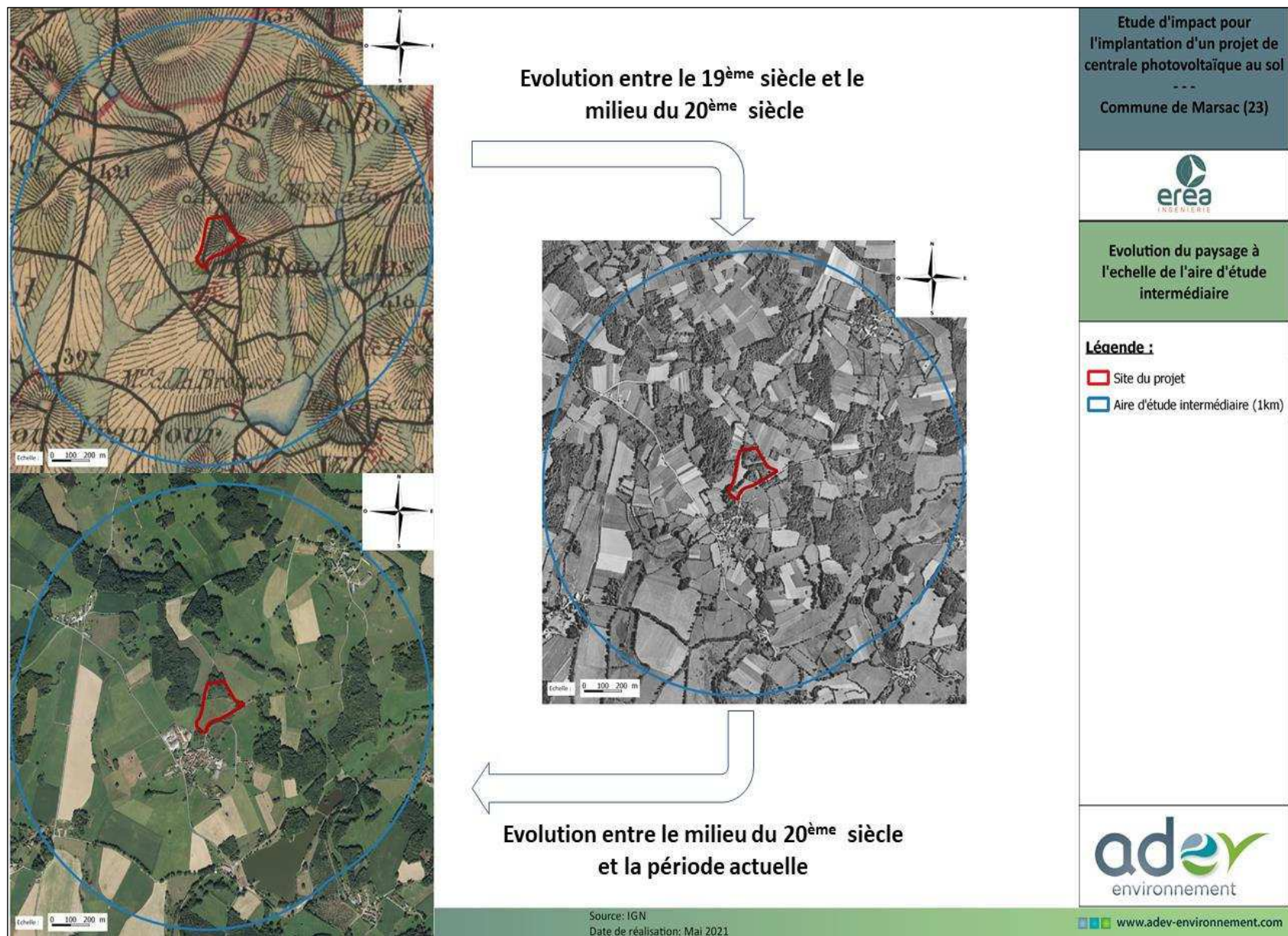


Illustration 133 : Comparaison de cartes et photographies aériennes dans le temps

3.4.6. LES LIEUX DE FREQUENTATION TOURISTIQUE

3.4.6.1. A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Le principal pôle touristique du territoire d'étude est Bénévent-l'Abbaye, village labelisé « cité de caractère » situé à la limite est de l'aire d'étude éloignée (à environ 4km à vol d'oiseau du site). C'est une étape incontournable sur la route de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Le territoire d'étude compte aussi des sites emblématiques non protégés qui participent à l'attrait touristique du territoire :

- L'étang de la Toueille, vaste étendue d'eau au milieu d'un damier bocager situé à la limite nord-est de l'aire d'étude éloignée (à environ 4km à vol d'oiseau du site) ;
- Les ensembles naturels situés dans la vallée de la Gartempe et le massif forestier des Monts d'Ambazac et de Saint Goussaud, respectivement à la limite sud et nord-ouest du l'aire d'étude éloignée.

3.4.6.2. LES ITINERAIRES DE RANDONNEE LOISIRS ET DE DECOUVERTE

L'aire d'étude éloignée compte un sentier de grande randonnée. Il s'agit du GR654 Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle passant par les villages de Chamborand et de Bénévent-l'Abbaye.

Aussi, les nombreux chemins de terres qui sillonnent les remous de la plaine bocagère constituent un fort potentiel de randonnée. Cinq circuits de randonnées officiels ont été recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

- Le circuit « le dolmen des granges » qui emprunte le chemin des Chicanelles, chemin officiel de Saint-Jacques-de-Compostelle ;
- Le circuit « Sauzet et l'étang de la Toueille » qui relie le bourg de Bénévent-l'Abbaye à l'étang de la Toueille ;
- Le circuit « dans les bois de l'Âge » qui permet de profiter de la sylviculture du chêne sessile, exemple rare dans le département de la creuse. Le circuit passe aussi par les clochers de l'Abbatiale de Bénévent-l'Abbaye ;
- Le circuit de « la Gartempe au Templier » qui suit l'ancienne voie reliant Bordeaux à Bourges et qui passe par le village perché de Paulhac ;
- Le circuit du « puit du Rio au gros chênes » qui passe par le gros chêne de Sazeirat et la loge carrée du Puy du Rio.

Deux autres circuits au départ du village de Marsac ont aussi été identifiés.

A l'échelle de l'aire d'étude intermédiaire, on recense un circuit de randonnée qui longe la RD48 et la RD57 en passant par l'étang de la Brousse. Ce circuit se trouve à plus de 400 m du site du projet (à vol d'oiseau). Le site n'est pas visible depuis ce circuit.

3.4.6.3. LES HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Selon l'INSEE, au 1^{er} janvier 2021, seul un camping de 25 emplacements est présent sur la commune de Marsac.

Les enjeux vis-à-vis des lieux de fréquentation touristique et des sites emblématiques sont considérés faibles. Le site du projet est à l'écart des itinéraires touristiques majeurs et des sites emblématiques du territoire.

Aucun circuit de randonnée ne passe à proximité du site du projet.

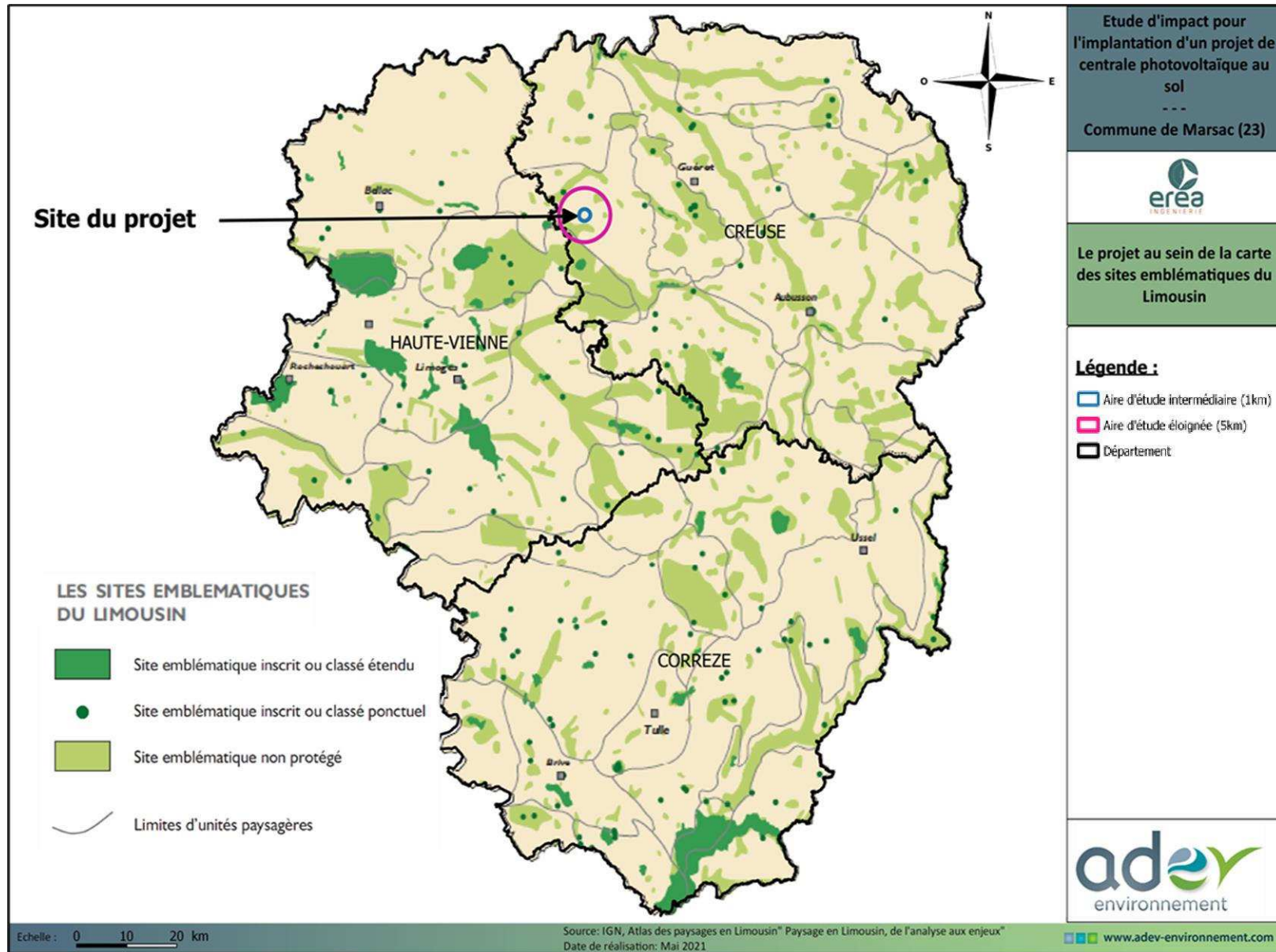
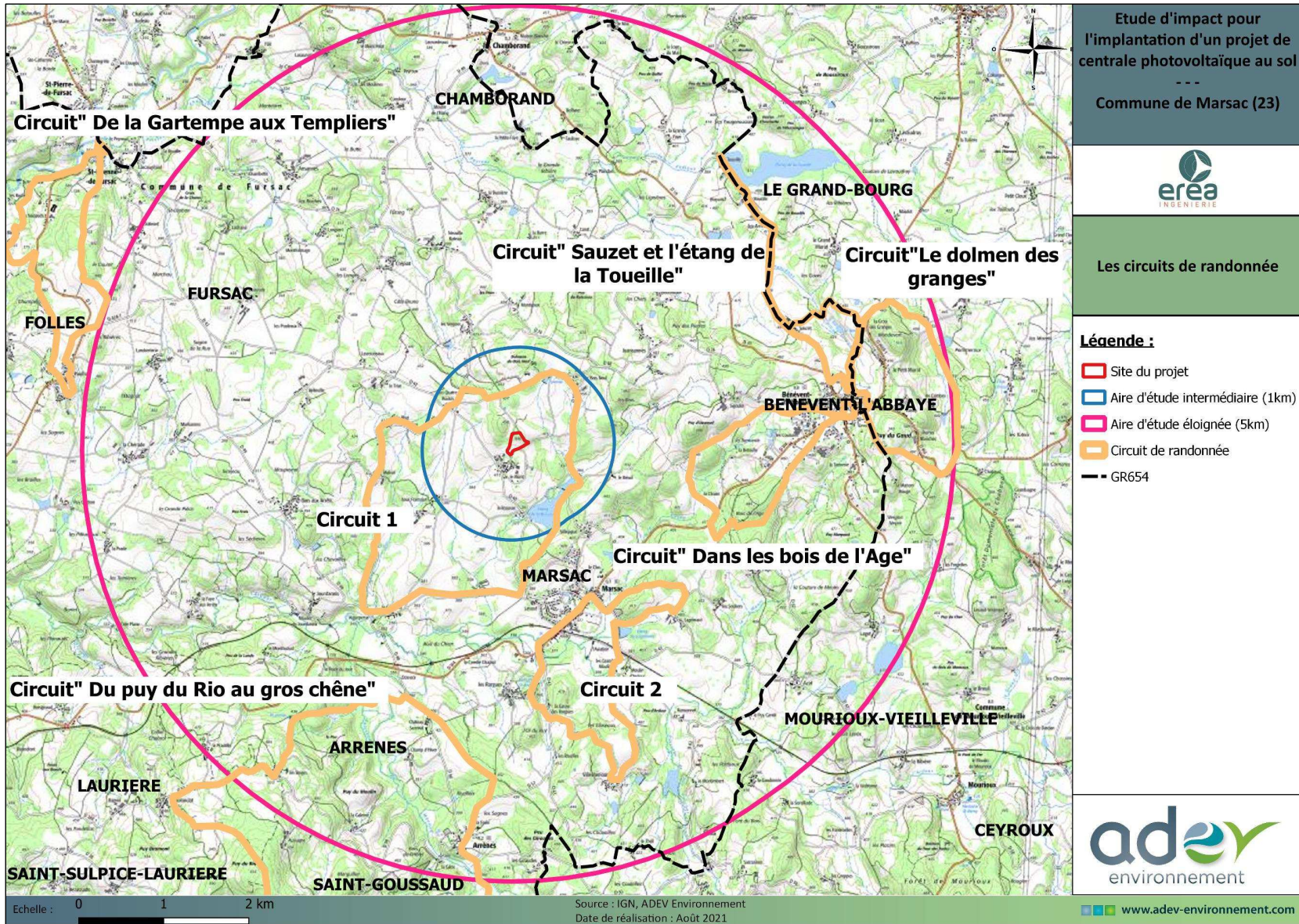


Illustration 134 : Le projet au sein de la carte des sites emblématiques du Limousin (Source : « Paysage en Limousin »)



Etude d'impact pour
l'implantation d'un projet de
centrale photovoltaïque au sol

Commune de Marsac (23)



Les circuits de randonnée

- Légende :**
- Site du projet
 - Aire d'étude intermédiaire (1km)
 - Aire d'étude éloignée (5km)
 - Circuit de randonnée
 - GR654



www.adev-environnement.com

Illustration 135 : Carte des sentiers de randonnée

3.4.7. LE SITE DU PROJET ET SES ABORDS

3.4.7.1. DESCRIPTION DU SITE

Le site du projet s'étend sur environ 3 ha, dans un espace agricole marqué par une topographie de versant incliné vers le sud. Le point haut est situé au nord de la parcelle à 446 m tandis que le point le plus bas s'établit en limite sud à 420 m. Des vues lointaines sur l'espace agricole sont offertes ponctuellement aux abords du site du fait de sa situation topographique mais sont limitées par la présence importante de la végétation.

Une forte densité de petits bois couvre les points hauts à ses abords. Le site inclut également une petite surface boisée dans sa partie nord. Le réseau de haie autour du site du projet est relativement faible. Toutefois, on note une survivance de l'ancienne maille bocagère et la présence de quelques arbres isolés notamment au sud du site du projet.

L'extrémité sud du site du projet jouxte les habitations du lieu-dit le Mont, situées en point bas tandis que deux routes communales le délimitent à l'ouest et au sud.

3.4.7.2. LES PERCEPTIONS DU SITE

Le site est entouré au nord, à l'est et à l'ouest par des masses boisées plus ou moins grandes. Seule sa face sud donnant sur le lieu-dit le Mont et l'étang de la Brousse est relativement exposée. Toutefois, la perception du site à partir de ces deux points est en grande partie limitée par le relief vallonné associé au linéaire arboré et/ou la distance.

Depuis le nord et l'est, les vues sur le site sont bloquées par la trame arborée qui cloisonne le site.

Le site se découvre ponctuellement depuis la RD42, située en point bas ainsi qu'en vues proches depuis les routes communales le délimitant.

3.4.7.3. SYNTHÈSE DES FONCTIONNEMENTS VISUELS

- Le site de projet se situe dans un espace agricole semi ouvert ;
- Il est relativement peu visible depuis le nord et la partie est de l'aire d'étude intermédiaire du fait du relief vallonné, de la densité de la trame arborée qui bloque les vues vers le site ;
- Il est cerné de routes communales qui desservent le lieu-dit le Mont et offrent des vues directes et proches sur le site. Une vue ponctuelle vers le site est offerte depuis la RD42, à l'approche du lieu-dit « le Mont ». Les vues depuis les autres axes de circulation sont cloisonnées par le relief et la végétation ;
- Le site du projet est visible depuis les habitations du lieu-dit le Mont. Toutefois, les vues sur le site sont en partie réduite par la présence d'un petit bosquet et un linéaire arboré. Les enjeux vis-à-vis des habitants du lieu de vie sont donc modérés.



1 : Depuis la RD42



2 : Depuis la limite sud du projet



3 : Depuis la limite ouest du site du projet-



4 : Depuis la limite est du site du projet

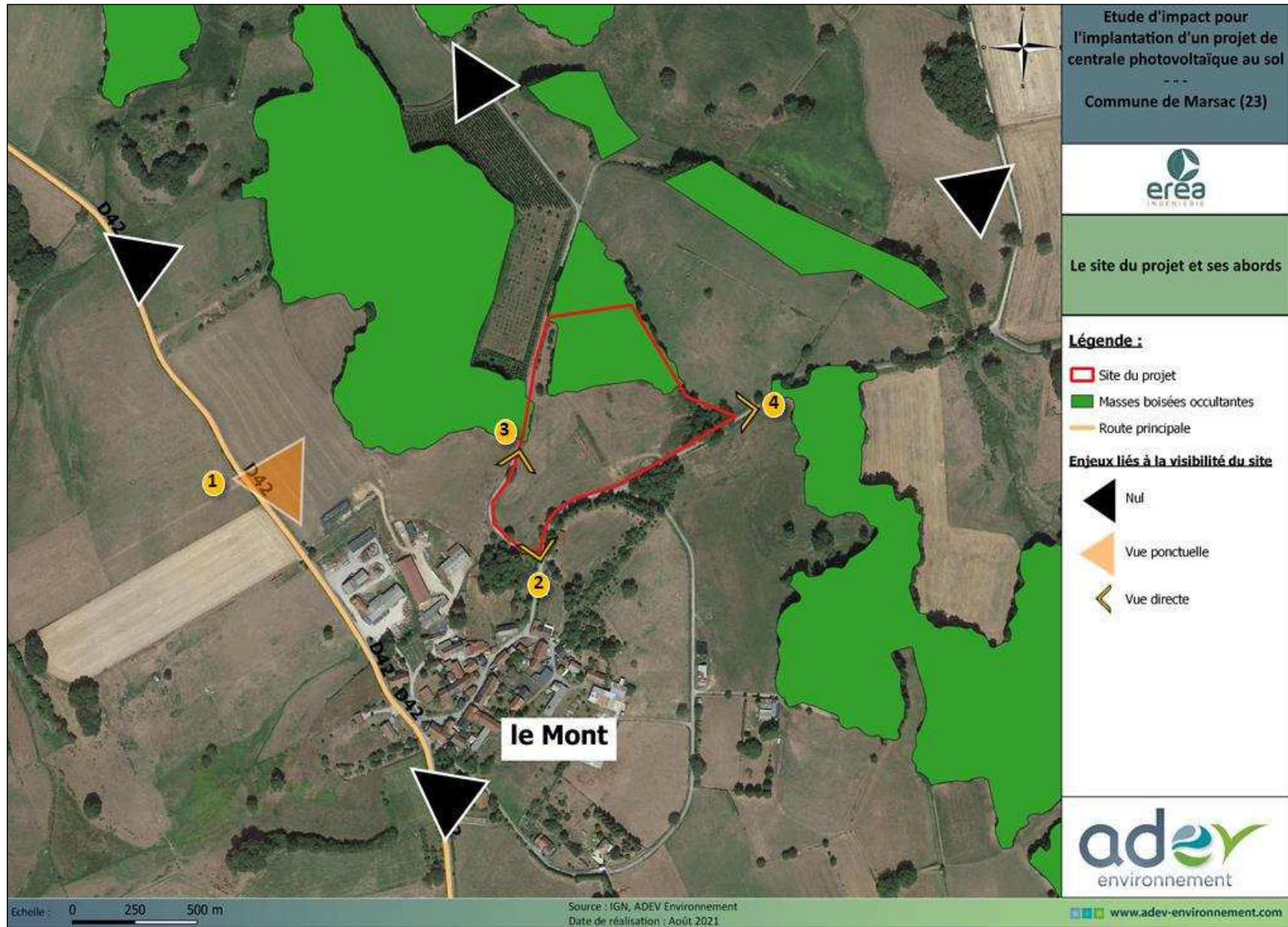


Illustration 136 : Perceptions visuelles du site du projet

3.4.8. DIAGNOSTIC PATRIMONIAL

L'enjeu ici, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée est de recenser les bâtiments remarquables et les vues reconnues depuis les sites patrimoniaux afin de déterminer un premier niveau d'enjeu vis-à-vis de la zone du projet.

Les monuments historiques et les sites classés ou inscrits ont été répertoriés à partir de l'atlas des patrimoines et la base Mérimée du ministère de la culture et de la communication.

3.4.8.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

L'aire d'étude éloignée compte quatre monuments historiques, dont trois inscrits et un classé. Leurs positions dans la topographie et leur distance par rapport au site excluent toute possibilité d'intervisibilité.

L'aire d'étude intermédiaire ne comprend aucun monument historique.

Commune	Nom	Type de protection	Contexte paysager	Distance au site du projet ¹
Bénévent-l'Abbaye	Fontaine	inscrit MH	Contexte urbain	3.8 km
	Eglise Saint-Barthélemy	classé MH	Contexte urbain	3.8 km
Chamborand	Reste du donjon	inscrit MH	Contexte rural, entouré par un bois, en lisière du village près de l'étang de la chaise	4.28 km
Arrènes	Eglise Saint-Eutrope	inscrit MH	Contexte urbain	4.6 km

Illustration 137 : Monuments historiques classés et inscrits

L'aire d'étude éloignée compte quatre monuments historiques. Leurs positions dans la topographie et leur distance par rapport au site excluent toute possibilité d'intervisibilité. Les enjeux vis-à-vis monuments historiques inscrits et classés sont considérés comme nuls.



Illustration 138 : Eglise Saint-Barthélemy (Source : www.francevoyage.com)



Illustration 139 : Reste du donjon (Source : www.monumentum.fr)



Illustration 140 : Eglise Saint Eutrope (Source : www.minumentum.fr)



Illustration 141 : Fontaine (Source : www.monumentum.fr)

¹ Il s'agit de la plus petite distance entre le site de projet et le monument historique à vol d'oiseau.

3.4.8.2. LES SITES CLASSES ET INSCRITS

Un site classé ou inscrit, est un espace naturel ou bien une formation naturelle remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) ainsi que la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Un tel site justifie un suivi qualitatif, notamment effectué via une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Du point de vue légal, cette protection s'effectue au titre de la loi du 21 avril 1906, puis par la loi du 2 mai 1930, codifiée dans les articles L. 341-1 à 22 du code de l'environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000.

La loi énonce deux niveaux de protection :

- L'inscription est la reconnaissance de l'intérêt d'un site dont l'évolution demande une vigilance toute particulière. C'est un premier niveau de protection pouvant conduire à un classement.
- Le classement est une protection très forte destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable.

Le classement ou l'inscription (loi du 2 mai 1930) vise à protéger des sites présentant un caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Le premier correspond à la volonté du strict maintien en l'état du site. La seconde est réservée à des sites moins sensibles mais qui présentent suffisamment d'intérêt pour que leur évolution soit surveillée.

Aucun site classé ou inscrit n'est situé dans l'aire d'étude éloignée du site du projet.

Les enjeux visuels vis-à-vis des sites sont nuls.

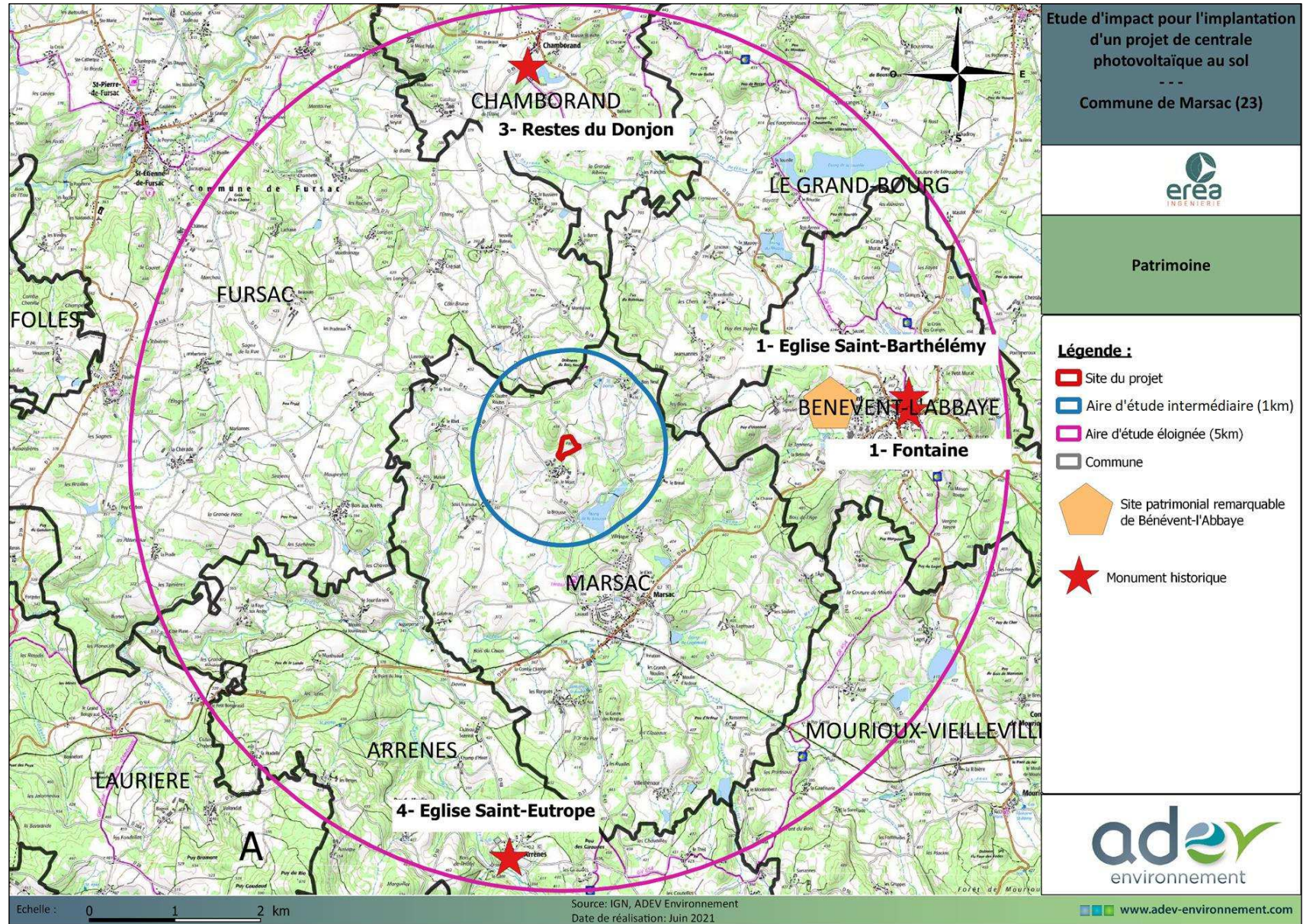


Illustration 142 : La protection du patrimoine à l'échelle du périmètre d'étude éloigné (Source : Base Mérimée)

3.4.9. SYNTHÈSE DU PAYSAGE

Caractéristiques		Niveau d'enjeu
PAYSAGE		
L'unité paysagère concernée par le projet	L'unité paysagère « le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg » sous unité de la « Campagne-Parc » est caractérisée d'une part par de doux vallonnements au sommet desquels se développent des bois de feuillus (chênes et hêtres) et d'autre part, par la présence d'un maillage bocager irrégulier qui laisse de plus en plus place à de grandes parcelles cultivées.	Faible
Les structures biophysiques	Le site du projet est situé dans un espace topographique au relief vallonné et incliné vers sud. L'espace agricole est ponctué de petits bois et par les traces résiduelles de l'ancien maillage bocager.	Faible
Les lieux de vie	L'aire d'étude intermédiaire compte cinq petites unités d'habitation situées le long de trois routes départementales. Quatre d'entre-elles se situent à environ 1 km du site. Le lieu-dit Le Mont est l'unité d'habitation qui se trouve à proximité immédiate du site.	Modéré
Les axes de communication	L'aire d'étude intermédiaire est quadrillée par trois routes départementales qui forment un triangle autour de la zone d'implantation du projet. Parmi ces axes de circulation, seul une portion de RD42 (à proximité du lieu-dit le Mont) offre une vue partielle sur le site.	Faible
Le tourisme	Le site du projet est à l'écart des itinéraires touristiques majeurs. Le village de caractère de Bénévent-l'Abbaye se trouve à environ 4 km du site.	Faible
Le site du projet	Le site du projet occupe une surface de 3 ha. Il se découvre en vue proche depuis les habitations du lieu-dit le Mont et les deux voies communales qui passent par les limites ouest et au sud site.	Modéré
LE PATRIMOINE		
Monuments historiques	L'aire d'étude intermédiaire ne compte aucun monument historique. Sur les quatre monuments historiques de l'aire	Nul

	d'étude éloignée, aucun n'est en interaction visuelle avec le site du projet.	
Sites Inscrits et classés	Absence de site inscrit ou classé à l'intérieur de l'aire d'étude éloignée	Nul
Site patrimonial remarquable	L'aire d'étude éloignée compte un site patrimonial remarquable : le village de Bénévent-l'Abbaye. Aucune interaction visuelle n'existe entre le site est le bourg de Bénévent-l'Abbaye.	Nul

Illustration 143 : Synthèse du diagnostic paysager et patrimonial

3.5. MILIEU HUMAIN

3.5.1. CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE

3.5.1.1. POPULATION

La densité de population de Marsac est de 34,4 habitants/km², ce qui est supérieur à la densité de population du département de la Creuse (environ 21,3 habitants/km²), elle-même très inférieure à la moyenne nationale (105,1 habitants/km²).

La commune de Marsac comptait 733 habitants en 2006, 698 en 2011, 683 en 2016 et 676 en 2017 (population municipale), soit une diminution de 1,02% de la population entre 2016 et 2017.

Population	Marsac (23124)	Creuse (23)
Population en 2017	676	118 638
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2017	34,4	21,3
Superficie en 2017, en km ²	19,7	5 565,4
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %	-0,1	-0,5
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %	-2,1	-0,9
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2012 et 2017, en %	2,1	0,4
Nombre de ménages en 2017	301	57 546
<i>Sources : Insee, RP2012 et RP2017 exploitations principales en géographie au 01/01/2020</i>		
Naissances domiciliées en 2018	4	802
Décès domiciliés en 2018	17	1 939
<i>Source : Insee, état civil en géographie au 01/01/2019</i>		

Illustration 144 : Comparaison de la population sur la commune de Marsac et le département de la Creuse (Source : INSEE - 2019)

3.5.1.2. HABITAT

Le nombre de logements sur la commune de Marsac a été estimé à 453 en 2017. Ces logements se composent de 66,4% de résidences principales, 17,2% de résidences secondaires ou occasionnelles ainsi que 16,4% de logements vacants.

La part de résidences principales pour le département de la Creuse s'élève à 65 % en 2017 contre 66,4% pour la commune de Marsac.

Logement	Marsac (23124)	Creuse (23)
Nombre total de logements en 2017	453	88 506
Part des résidences principales en 2017, en %	66,4	65,0
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2017, en %	17,2	20,1
Part des logements vacants en 2017, en %	16,4	14,9
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2017, en %	82,3	72,4
<i>Source : Insee, RP2017 exploitation principale en géographie au 01/01/2020</i>		

Illustration 145 : Comparaison des logements sur la commune de Marsac et le département de la Creuse (Source : INSEE - 2020)

Les habitations les plus proches se situent à environ 80 m du projet et sont localisées au village Le Mont.

Peu d'habitations se trouvent à proximité direct du projet faisant de ce dernier un site relativement bien isolé.



Illustration 146 : Entrée des premières maisons au sud du projet (Source : Google maps)

3.5.2. ACTIVITES ECONOMIQUES

3.5.2.1. AGRICULTURE

Les chiffres-clés de l'agriculture sur la commune de Marsac sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

	Marsac
Nombre d'exploitations	29
Superficie agricole utilisée des exploitations (ha)	1 199
Terres labourables (ha)	-
Superficie toujours en herbe (ha)	637
Nombre total de bétails (UGB)	10
Rappel : Nombre d'exploitations en 1988	29

Illustration 147 : Chiffres clés de l'agriculture sur Marsac (Source : RGA 2010)

L'agriculture occupe une place particulière dans le département de la Creuse, tant pour l'importance économique de la filière qu'en matière d'aménagement du territoire.

Le territoire agricole de Marsac recouvre entre 50 et 60% de surface agricole utile en 2010, soit plus de la moitié de la surface totale de la commune.

Avec 4 624 exploitations agricoles d'une surface agricole utile moyenne de 109 ha, l'agriculture occupe, en 2010, 23 % de la population active de la Creuse.

3.5.2.2. INDUSTRIES, ACTIVITES COMMERCIALES ET ARTISANALES

La commune de Marsac comptait 64 établissements actifs au 31 décembre 2015. Il s'agit principalement d'entreprises liées au commerce et services (35,9%).

Établissements	Marsac (23124)	Creuse (23)
Nombre d'établissements actifs au 31 décembre 2015	64	12 884
Part de l'agriculture, en %	17,2	21,3
Part de l'industrie, en %	18,8	8,8
Part de la construction, en %	6,3	9,5
Part du commerce, transports et services divers, en %	35,9	46,2
<i>dont commerce et réparation automobile, en %</i>	12,5	12,2
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	21,9	14,3
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	20,3	23,2
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	7,8	4,7
Champ : ensemble des activités		
<small>Source : Insee, CLAP (connaissance locale de l'appareil productif) en géographie au 01/01/2019</small>		

Illustration 148 : Les établissements sur la commune de Marsac et le département de la Creuse (Source : INSEE-2019)

Les commerces et l'artisanat présents sur la commune sont :

- Supérette
- Boulangerie – Pâtisserie
- Bar-restaurant
- Bar-tabac
- Coiffeur
- Garage automobile
- Taxi
- Serrurier – Menuisier – Charpentier
- Electricien
- Electroménager et audio-vidéo

La commune compte une zone d'activité de 7 hectares occupée par trois entreprises. Aucune disponibilité se trouve sur cette zone. Cette dernière se situe le long d'une route départementale, est desservie en ADSL haut débit et se situe à proximité de zones humides.

3.5.3. TOURISME ET LOISIRS

La communauté de commune de Bénévent Grand Bourg offre une situation géographique privilégiée propice au tourisme. En effet, cette dernière possède un patrimoine architectural et paysager de qualité permettant de développer les activités de pleine nature. L'offre en chemins de randonnée est diversifiée notamment au niveau des communes de Bénévent-l'Abbaye et de Saint Goussaud qui possède deux circuits audioguidés par smartphone.